



Municipalité
régionale de comté
de Minganie

1303, rue de la Digue
Havre-Saint-Pierre (Québec) G0G 1P0
Téléphone : (418) 538-2732
Télécopieur : (418) 538-3711
info@mrc.minganie.org
www.mrc.minganie.org

**« Vers un développement socioéconomique
durable de la Minganie »**

MÉMOIRE

sur le

**Projet d'expansion du réseau de transport en Minganie
Raccordement du complexe de la Romaine**

270 P NP DM8

Projet d'expansion du réseau de transport en
Minganie – Raccordement du complexe de
la Romaine

Côte-Nord

6211-03-073

présenté à la commission du

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

par

la Municipalité régionale de comté de Minganie

Mai 2010

PARTIE I

LA MINGANIE : UN VASTE TERRITOIRE DE RESSOURCES

La MRC

La MRC de Minganie fut créée le 14 décembre 1981 en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et a comme mission l'aménagement et le développement de son territoire. La MRC est dirigée par un conseil composé d'un préfet et des maires des 8 municipalités membres soit : Rivière-au-Tonnerre, Rivière-Saint-Jean, Longue-Pointe-de-Mingan, Havre-Saint-Pierre, Baie-Johan-Beetz, Aguanish, Natashquan et L'île d'Anticosti.

La MRC élabore et met en œuvre le schéma d'aménagement et de développement de son territoire, elle établit et révisé le plan de gestion des matières résiduelles, ainsi que les schémas de couverture de risques en matière d'incendie et de prévention. Elle travaille aussi à produire une planification stratégique alliant tous les acteurs du milieu afin d'orienter l'avenir de la Minganie. Par ailleurs, la MRC soutient financièrement le centre local de développement (CLD) et a mis en place la Société locale d'investissement dans le développement de l'emploi (SOLIDE). Elle administre des programmes aux citoyens, notamment le Programme d'adaptation de domiciles, ainsi que d'autres en matière d'habitation. D'autre part, la MRC permet aux municipalités de se regrouper pour offrir certains services municipaux. C'est notamment le cas pour l'application des règlements de 6 des 8 municipalités, ou encore pour la gestion des matières recyclables pour l'ensemble d'entre elles. Finalement, les élus sont les interlocuteurs privilégiés du gouvernement, des ministères, des organismes publics et privés et des développeurs dans une multitude de secteurs d'activité allant de l'exploitation forestière, au tourisme, en passant par la sécurité publique et l'énergie, comme dans le projet qui nous interpelle ici.

Depuis plus de 25 ans, la MRC a développé une vaste expertise et dispose aujourd'hui d'une fine compréhension des enjeux de développement de son milieu. Ainsi, et à titre de principal centre politique de la Minganie, elle constitue un acteur important de la vie de la région en participant à la définition des objectifs et des priorités de développement. Depuis sa création, la MRC a toujours été présente pour les citoyens qu'elle représente et a œuvré à l'épanouissement du territoire.

Localisation et géographie

Sise dans la région de la Côte-Nord, la MRC de Minganie a la particularité d'être la plus grande des municipalités régionales de comté (MRC) du Québec. Plus grande que certains pays, ses 128 492 kilomètres carrés abritent moins de 6 500 personnes, ce qui en fait l'une des moins peuplées de la province. Sept des huit municipalités la composant sont ancrées sur le littoral du golfe du Saint-Laurent sur une bande variant de 10 à 50 kilomètres de large. Cas d'exception, L'Île-d'Anticosti, qui couvre un territoire de près de 8 000 kilomètres carrés, est localisée à même le principal cours d'eau du

pays. Par ailleurs, les communautés autochtones de Nutashkuan et d'Ekuanitshit complètent le tableau. Le territoire résiduel est constitué d'un immense territoire non municipalisé qui voisine à l'ouest, la MRC de Sept-Rivières, au nord et à l'est, le Labrador et, dans sa partie méridionale, les municipalités de la Basse-Côte-Nord et le golfe du Saint-Laurent. La MRC constitue la frontière avec la province voisine de Terre-Neuve et Labrador.

Développement économique

La MRC de Minganie fait partie intégrante des régions-ressources. Son vaste territoire est riche bien que peu développé et peu accessible. Que ce soit les potentiels en minéraux, en ressources hydriques et hydrauliques, en matière ligneuse ou encore en récréotourisme; la Minganie regorge de ressources disponibles pour un développement propre et respectueux de l'environnement. Notre milieu est synonyme de grand territoire et de nature; des éléments qui font rêver les développeurs et les conquérants.

Historiquement, la région fut coupée du reste du Québec pendant 114 ans et aucune route n'assurait de liaison terrestre avec le territoire nord-côtier plus à l'ouest. La Minganie a toujours concentré ses activités dans quelques secteurs d'activité telles l'exploitation minière, la pêche commerciale, l'activité forestière et plus récemment avec le tourisme. Les services gouvernementaux, principalement en santé et en éducation, complètent la liste des principaux employeurs de la région.

L'exploitation des ressources naturelles est inhérente au développement du territoire de la Minganie. Au cours de l'histoire, elle a favorisé le développement des conditions de vie de ses habitants et a contribué au sentiment d'appartenance. Toutefois, considérant les diverses réalités de ces secteurs d'activité ainsi que le nombre limité d'employeurs, l'économie régionale demeure fragile. En effet, la diversification de l'économie minganoise constitue le principal défi de la région, notre objectif étant de permettre à toutes nos communautés de mettre en valeur leur plein potentiel tout en limitant les effets des soubresauts de l'un des secteurs d'activité.

De sérieux problèmes démographiques

Depuis le début des années 1980, la Minganie a connu des baisses continues de sa population. En tenant compte de l'ensemble des municipalités, la MRC a vu sa population diminuer de 18,2 % de 1976 à 2006, passant de 6 323 à 5 173 habitants.¹ Cette baisse drastique de population a eu des conséquences au niveau de la perte de services dans certains villages. Par exemple, Baie-Johan-Beetz n'a plus de dépanneur, ni de station-service. Nos villages sont moins attrayants pour les jeunes, incitant davantage la population à partir et n'attirant évidemment pas de nouveaux habitants. Ce phénomène place plusieurs municipalités dans le cercle vicieux de la dévitalisation.

¹ Voir le tableau 1 intitulé *Évolution de la population de 1976 à 2006* excluant les autochtones — Annexe A .

En plus de la réduction globale de sa population, la répartition des différents groupes d'âge en Minganie et l'analyse de leur évolution au fil des ans permettent de dégager deux grandes tendances démographiques.

Premièrement, le nombre de jeunes diminue. En effet, la proportion des moins de 20 ans a chuté de moitié (52,9 %) entre 1986 et 2006. De plus, en 1986, la MRC comptait 4 795 personnes de moins de 34 ans alors que, vingt ans plus tard, elle n'en comptait plus que 2 570, soit une diminution de 46,4 %.

Compte tenu de l'absence d'établissement d'enseignement postsecondaire sur le territoire, la poursuite des études mène les jeunes de 17 à 24 ans à l'exode. La Côte-Nord a d'ailleurs la particularité de n'avoir aucune université sur son territoire. À notre grand regret, peu de jeunes reviennent dans leur Minganie natale, notamment à cause de la difficulté pour eux de trouver des emplois correspondants à leur champ d'études. Afin de contrer ce phénomène d'exode, il faut développer des mesures de rétention et d'incitation au retour en région. En Minganie nous avons : un agent de migration, le comité «exode» et le comité «16-24». Dorénavant, il ne reste que le programme régional et le carrefour jeunesse emplois qui sont actifs sur le territoire. Par ailleurs, l'essor économique est devenu indissociable du développement social des communautés, garant d'une qualité de vie attrayante pour les jeunes, les travailleurs et les familles.

Une seconde constatation flagrante, qui est étroitement liée à la première, est sans contredit le vieillissement de la population. À ce chapitre, les plus fortes augmentations se trouvent dans la cohorte des 45 ans et plus. En effet, alors que l'âge médian de la population en 1989 se situait dans la cohorte des 25 – 34 ans, en 2006 l'âge médian se situait dans la cohorte des 45 – 49 ans.² Précisons toutefois que cette situation est le reflet d'une tendance qui se dessine à la grandeur du Québec.

Des municipalités dévitalisées

Plus globalement, les standards établis par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT) indiquent que la MRC de Minganie souffre d'une dévitalisation quasi généralisée de ses municipalités. Au sens du MAMROT, « les municipalités dites dévitalisées sont toutes celles qui présentent un indice de développement inférieur à zéro »,³ en considérant des variables socioéconomiques issues des données de recensement de Statistique Canada.

Au quotidien, la dévitalisation se traduit notamment par la difficulté à garantir l'accès à des services aux citoyens, que l'on pense entre autres, à l'accès à certains soins de santé spécialisés ou à la disponibilité de commerces offrant des biens de consommation variés. Ce survol permet de démontrer que la réalité socioéconomique de la Minganie est largement tributaire des activités économiques qui ont cours sur son territoire.

Ces constats basés sur les derniers recensements illustrent bien la réalité de la Minganie jusqu'en 2008. Toutefois, notre situation socioéconomique est bouleversée depuis mai 2009,

² Voir le tableau 2 intitulé *Répartition de la population par groupe d'âge excluant les réserves amérindiennes* en Annexe B (p.11).

³ MAMR, *Document d'information à l'intention des municipalités dévitalisées*, 2007, p.3.

début des travaux d'implantation du complexe de la Romaine. Nous en traiterons plus en détail dans les prochaines lignes qui s'y rattachent. Il demeure que l'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine et l'installation des lignes de transport apparaît comme un projet permettant un nouvel élan au développement de la Minganie.

PARTIE II

Le conseil de la MRC de Minganie étant favorable au développement du complexe de la rivière Romaine, il est logique qu'il soit en accord avec l'implantation des postes et des lignes de transport d'énergie qui y sont rattachés. Dans le cas des lignes, comme du complexe de la Romaine, nous avons toujours insisté sur l'importance qu'Hydro-Québec minimise les impacts le plus possible et qu'il compense convenablement ceux qui subissent les impacts négatifs. Cette affirmation est valable tant en ce qui concerne l'aspect environnemental qu'humain. Dans le résumé de l'étude d'impact sur l'environnement⁴, Hydro-Québec énonce que « L'accueil favorable du projet de raccordement du complexe de la Romaine par les communautés locales est une des conditions essentielles à sa réalisation ». En ce sens, le projet doit se réaliser dans le respect des usagers (organismes, villégiateurs, etc.) et des infrastructures en place.

Les prochaines sections seront rédigées en fonction des considérations environnementales, économiques et humaines liées au projet.

L'ASPECT ENVIRONNEMENTAL

Les MRC élaborent un schéma d'aménagement et de développement, document de planification qui établit les lignes directrices de l'organisation physique de son territoire. Il permet de coordonner les choix et les décisions qui touchent l'ensemble des municipalités qui les composent. Le schéma est avant tout un document de planification conçu de manière à faire ressortir une vision globale du développement économique, social et environnemental.⁵

La MRC de Minganie a procédé ces dernières années à la révision de son schéma d'aménagement et de développement. Bien que ce document n'ait pas encore été adopté dans sa version définitive, nous pouvons d'ores et déjà vous faire part des positions prises.

Principalement, les élus de la MRC s'orientent vers l'atteinte d'une meilleure qualité de vie des citoyens, basée sur un développement socioéconomique durable. Cette orientation doit se traduire dans différentes initiatives qui sont précisées au niveau du contexte régional, de la gestion et de l'exploitation des ressources, ainsi que des redevances sur l'exploitation des ressources naturelles. En effet, les élus désirent que la Minganie puisse être décisionnelle quant à l'exploitation des ressources naturelles du territoire et que les retombées des activités de récolte et de transformation soient optimales pour la région. C'est-à-dire que les ressources sont transformées sur le territoire et que les municipalités puissent en tirer des redevances afin d'avoir le levier nécessaire à la diversification économique.

⁴ Hydro-Québec TransÉnergie. *Expansion du réseau de transport en Minganie. Raccordement du complexe de la Romaine. Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement*. Janvier 2010. 31pages.

⁵ Ministère des Affaires municipales et des Régions, www.mamr.gouv.qc.ca/amenagement/outils/amen_outi_plan_sche.htm

Schéma d'aménagement et de développement — Règlementation

Les tracés de ligne proposés sont conformes aux règlements d'urbanisme du territoire non organisé de la MRC et au schéma d'aménagement et de développement actuel. Dans ce dernier, aucune norme ne porte spécifiquement sur l'aspect visuel. Dans le prochain schéma, une zone d'intégrité du paysage de 30 à 60 m devra être respectée. Par ailleurs, le conseil de la MRC a demandé qu'il n'y ait pas de lignes à moins d'un kilomètre de la route 138 à titre de corridor panoramique. Bien que ce schéma ne soit pas en vigueur, Hydro-Québec affirme qu'en Minganie la ligne ne descend en aucun cas en deçà de 2 km.

Nous avons demandé des simulations visuelles, qui ont été fournies pour certains endroits par Hydro-Québec. Sur la base de ces dernières et des séances d'information avec Hydro-Québec, les maires ont pu juger de l'impact des lignes sur leur territoire. Le tracé sud proposé a l'avantage de ne pas créer une nouvelle barrière anthropique, puisqu'il suit généralement la ligne de transport d'énergie actuelle.

Par ailleurs, en 1998 la MRC a adopté le règlement relatif à l'entretien de la végétation dans tous les corridors de transport d'énergie routier, ferroviaire et aéroportuaire. Celui-ci édicte que sur l'ensemble du territoire de la MRC de Minganie, l'entretien de la végétation dans tous les corridors de transport d'énergie doit être effectué uniquement par des moyens mécaniques et manuels, sans l'usage de produits chimiques. Ainsi, en période d'exploitation des centrales, des travaux d'entretien des lignes seront nécessaires et nous souhaitons qu'ils s'effectuent conformément au règlement. Il est aussi important que les emplois liés à ces travaux soient octroyés à des minganois et que les entreprises régionales disposant de machineries adéquates puissent être mises à profit.

Infrastructures

À notre avis, le promoteur doit respecter les infrastructures et équipements en place et ne pas les endommager, ni en diminuer l'usage. Il est essentiel qu'à la fin des travaux les équipements et les infrastructures soient minimalement dans leur état actuel et/ou amélioré, sans quoi Hydro-Québec doit en assumer les conséquences. Nous faisons référence à la route 138, aux infrastructures de loisirs, aux bleuetières, aux chemins d'accès, aux chemins forestiers, au dépôt en tranchées, etc. D'autre part, pour les usagers, il ne doit pas y avoir une perte de jouissance permanente en ce qui a trait au bruit, à l'aspect visuel, à l'accès à leur terrain ou à leur utilisation. Nous considérons qu'Hydro-Québec minimise les impacts lorsqu'il considère qu'au-delà de 90 mètres l'immeuble n'est pas « impacté » pour reprendre leur vocabulaire.

De plus, dans la mesure du possible, la société d'État devrait voir à l'amélioration des infrastructures utilisées, ou faire des choix qui peuvent servir les intérêts des municipalités et des usagers.

Dans le cas spécifique des chemins d'accès, ceux-ci seront nécessaires tous les 5 à 10 km afin de faire les travaux d'implantation de la ligne de transport du sud. Les maires

des municipalités de Rivière-au-Tonnerre, Rivière-Saint-Jean, Longue-Pointe-de-Mingan et Havre-Saint-Pierre ont déjà demandé à Hydro-Québec de les rencontrer, avant que le choix des accès ne soit arrêté, afin de regarder leurs intérêts communs et voir à bonifier les chemins d'accès sélectionnés.

Route138

La Minganie, à l'instar de la Côte-Nord, n'a qu'un seul lien routier avec le reste du Québec. La route138 entre Sept-Îles et Havre-Saint-Pierre a une structure qui date de plus de 30 ans. L'augmentation de la circulation aura un effet direct sur sa qualité. Par ailleurs, le bruit et les accidents augmenteront et la sécurité routière diminuera. Le rapport d'enquête et d'audience publique de projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la Rivière Romaine reconnaît la problématique⁶. Ce dernier mentionne que des actions de prévention, d'atténuation et de corrections doivent être mises en place pour garantir la sécurité des piétons, des écoliers, des cyclistes, des automobilistes et autres usagers de la route, ainsi que la quiétude des résidents vivant à proximité. Le rapport d'enquête et d'audience publique sur le projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine spécifiait en page173 :

« Le ministère des Transports du Québec envisagerait plutôt des mesures d'apaisement de la circulation¹ sur le tracé actuel » (1. Ces mesures visent la diminution de la vitesse en milieu urbain et peuvent comprendre le rétrécissement de la chaussée et des aménagements géométriques tels que des îlots séparateurs (Ministère des Transports (2008). Tome 1 – Normes de conception routière, mise à jour au 30 octobre 2008, chapitre 4, p. 6).

Depuis un an, le trafic a déjà dangereusement augmenté et les mesures alors préconisées n'ont pas été instaurées pour assurer la sécurité des citoyens. Dans la même lignée, la commission d'enquête notait alors dans son rapport :

« ♦ La commission d'enquête constate que l'augmentation du trafic liée à la construction du complexe hydroélectrique serait susceptible d'accroître le nombre d'accidents sur la route138 et qu'Hydro-Québec prévoit s'associer au ministère des Transports du Québec, à la Sûreté du Québec et aux municipalités concernées pour mettre en œuvre des mesures pour réduire le risque d'accident. »

Toujours dans le même rapport, la commission donne comme avis en page174 :

« Avis — La commission d'enquête est d'avis que le ministère des Transports du Québec devrait envisager l'ajout de zones de dépassement sur la route 138 pour minimiser le risque de collision frontale et appliquer des mesures d'apaisement de trafic à l'approche des municipalités traversées. »

⁶ Projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine, bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Rapport 256

Ces mesures n'ont à l'heure actuelle toujours pas été mises en place alors que les citoyens et la MRC expriment régulièrement leur crainte, leur insécurité et leur mécontentement concernant la sécurité sur la route 138 en regard de l'augmentation du trafic et notamment du trafic lourd et hors-norme. Dernièrement, le conseil de la MRC de Minganie et le comité des impacts collatéraux (constitué des principales institutions de la Minganie) demandait dans une lettre adressée au premier ministre québécois que minimalement :

- Le Ministère des Transports du Québec réalise le plus rapidement possible des accotements sécuritaires pour les piétons et cyclistes dans tous les villages de l'ouest de la Minganie et dans le secteur de la Montagne Ronde à Havre-Saint-Pierre. La route n'a originellement pas été construite pour accueillir autant de véhicules lourds et les bas-côtés ne sont pas aménagés en conséquence;
- Le Ministère des Transports du Québec améliore significativement la signalisation et notamment aux abords des écoles en installant des feux clignotants et des panneaux plus visibles pour assurer une réelle visibilité de la présence d'enfants dans ces secteurs de la route;
- Le Premier ministre du Québec intervienne auprès du Ministère de la Sécurité publique pour l'installation de photos radars à l'entrée desdits villages afin d'avoir des mesures drastiques pour assurer le respect des limites de vitesse au sein des villages de l'ouest de la Minganie. La présence policière est limitée et temporaire ne permettant pas un changement radical et durable des comportements des conducteurs.

L'insécurité sur la route 138 a gravement dégradé la qualité de vie des résidents de l'ouest de la Minganie et nous pensons que la vie humaine doit être au cœur des préoccupations de tout développement. Actuellement, les indices enregistrés par la Sûreté du Québec et le Ministère des Transports du Québec ne démontrent pas des impacts probants dans les communautés. Toutefois, nos populations témoignent régulièrement de faits réels alarmants pour la sécurité. De plus, les populations de la Minganie sont des populations rurales habituées à moins de circulation et sont donc plus vulnérables quant à l'augmentation de l'achalandage et de ses conséquences. Elles n'ont pas les habitudes et réflexes nécessaires aux milieux plus urbains et les infrastructures routières au sein des municipalités ne sont pas adaptées pour assurer leur sécurité.

La situation est devenue intolérable et nous voulons que des actions concrètes, efficaces et durables soient instaurées dans les plus brefs délais avant que ne surviennent des incidents regrettables et irrémédiables dans nos villages.

Par ailleurs, à la fin des travaux il est essentiel que la qualité de la route 138 et des chemins utilisés pour pénétrer l'arrière-pays ne soit pas moindre qu'avant les travaux.

L'ASPECT ÉCONOMIQUE

Un projet de l'ampleur du complexe de la Romaine et des équipements de transport d'énergie génère automatiquement des retombées économiques dans le milieu dans lequel il est implanté. La volonté du conseil de la MRC de Minganie est de maximiser les retombées économiques du projet tout en privilégiant l'utilisation optimale des ressources humaines, des services, des commerces et des industries de la région. À cet égard, la MRC a procédé à l'embauche d'une personne responsable de la maximisation des retombées économiques. Hydro-Québec doit collaborer avec la MRC en faisant circuler l'information adéquatement afin d'aider nos ressources à maximiser leur implication dans le projet et à en tirer un profit optimum.

La MRC a demandé au promoteur que l'embauche de travailleurs et l'octroi de contrats soient priorisés comme suit : en premier, les ressources humaines et entreprises de la Minganie puis celles de la Basse-Côte-Nord et de la Côte-Nord.

En plus des retombées que le promoteur peut générer à titre de grand donneur d'ordre, la MRC souhaite qu'Hydro-Québec remplisse un rôle de catalyseur favorisant une plus grande synergie entre les grands donneurs d'ouvrage et les différents acteurs économiques de la Minganie, de la Basse-Côte-Nord et de la Côte-Nord. Nous travaillons actuellement en étroite collaboration avec les représentants d'Hydro-Québec et les acteurs du milieu afin de réaliser un portefeuille de mesures qui permettra d'atteindre ces objectifs.

Selon les estimations d'Hydro-Québec, « Les emplois attribués à des travailleurs de la région pour l'ensemble du projet sont estimés à 515 années-personnes, avec des pointes de 2012-2014 et de 2016-2017 »⁷. Nous veillerons à ce que cet engagement du promoteur soit respecté.

À lui seul, le campement de Rivière-au-Tonnerre accueillera 200 travailleurs sur une période de deux ans. Dans cette municipalité, comme ailleurs en Minganie, la volonté de maximiser l'utilisation des ressources doit être traitée dans le respect de la réalité minganoise. En effet, il est ardemment souhaité que les entreprises régionales prennent de l'expansion et que les gens améliorent leurs conditions de vie avec des emplois plus rémunérateurs. Idéalement, ces mutations devraient s'opérer graduellement. Comme la réalité est tout autre, il faut mettre en place des outils pour régulariser les pressions.

À titre d'exemple, il faut soutenir les entreprises pour qu'elles puissent tirer profits des projets graduellement et prendre des contrats de plus en plus importants en fonction de l'expertise qu'elles développeront. Dans cette dynamique, la division des contrats de construction de lignes pour la partie sud en cinq lots devrait favoriser les entreprises régionales.

Par ailleurs, les entreprises de la Minganie ont développé une expertise intéressante en déboisement qui peut être largement mise à contribution. De plus, les bois marchands récupérés doivent servir prioritairement à la scierie de Rivière-Saint-Jean. Le ministère des

⁷ Selon Hydro-Québec, le concept d'année-personne représente la moyenne annuelle d'employés au chantier, soit l'équivalent du nombre d'emplois d'une période de 12 mois.
Source : Hydro-Québec TransÉnergie. *Expansion du réseau de transport en Minganie. Raccordement du complexe de la Romaine. Résumé de l'étude d'impact sur l'environnement*. Janvier 2010. 31pp.

Ressources naturelles et de la Faune devrait aussi démontrer une ouverture à l'augmentation des volumes de bois pour assurer la viabilité de cette scierie. Bien que la récupération des bois marchands puisse sembler négligeable, elle sera la base du dynamisme économique de la municipalité de Rivière-Saint-Jean pour la prochaine décennie.

Le revers de la médaille

La présente commission porte spécifiquement sur les lignes de transport inhérentes au complexe de la Romaine. Il faut toutefois considérer la dynamique de la Minganie dans son ensemble. Actuellement, outre des emplois directs générés par la construction du complexe de la Romaine, des postes et des lignes, de nombreux emplois indirects et induits sont et seront créés. En effet, la présence d'un tel projet de développement entraîne un engouement inévitable des populations locales pour les emplois directs et indirects, généralement plus rémunérateurs que ce qui prévalait jusque-là en Minganie.

Cette ruée souhaitée vers une amélioration économique de la vie des minganois s'est effectuée de façon plus dommageable que ce qui avait été initialement envisagé. La migration subite et massive de main d'œuvre vers le chantier a déstabilisé de nombreux autres secteurs économiques de la Minganie en laissant de nombreux emplois vacants et en créant une pression sur les salaires. Ainsi, le salaire minimum en Minganie ressemble plus à l'heure actuelle à 15 \$/heure qu'à 9,50 \$/heure, ce qui amplifie les problématiques de main d'œuvre et de recrutement auxquelles font face de nombreux secteurs d'activité. À ce titre, les emplois du secteur tertiaire en Minganie représentaient 70 % des emplois lors du dernier recensement, ce qui équivaut notamment aux services de base à la population.

L'organisation de ces services est compromise par la situation des institutions telles que le Centre de Santé et de Services Sociaux de la Minganie, la Commission Scolaire de la Moyenne Côte-Nord, la MRC et le Centre Local de Développement qui sont touchés de plein fouet par la pénurie de main-d'œuvre. Leurs efforts de recrutement se voient entravés par une autre réalité de la Minganie depuis mai 2009 qui est l'augmentation du coût de la vie. En effet, l'arrivée massive de travailleurs, allier à un besoin accru de main d'œuvre dans le milieu, a créé une pression sur le logement, tel qu'une grave pénurie est venue ébranler le pouvoir attractif de la région pour de nouvelles ressources humaines. Ainsi, même les primes d'éloignement octroyées par certaines institutions ne parviennent plus à combler le fossé du coût de la vie et à attirer de nouveaux employés.

Ces situations cumulées mettent en péril les services offerts par ces institutions, mais sont encore plus préjudiciables aux organismes communautaires et aux entreprises d'économie sociale qui offrent pourtant des services essentiels à la population de la Minganie. Ces derniers sont quant à eux en survie précaire dans la situation socioéconomique qui prévaut actuellement en Minganie. Outre ces secteurs d'activité primordiaux, il existait une économie avant l'arrivée du projet d'aménagement de complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine et cette économie doit survivre au projet pour exister encore en 2020, car elle a toujours assuré une certaine stabilité à la Minganie. Cette économie, basée sur des activités saisonnières, est gravement touchée par la pénurie de main-d'œuvre ainsi, les entreprises de la pêche, de l'industrie des petits fruits et du tourisme éprouvent déjà d'énormes difficultés.

La volonté de la MRC est d'assurer un développement durable à la Minganie et en ce sens que le promoteur mesure le plus justement possible les impacts du projet afin d'instaurer les mesures d'atténuation adéquates. À ce titre, il faut donc garder en tête qu'il y avait une vie économique avant l'arrivée d'Hydro-Québec en Minganie et qu'elle ne doit pas périlcliter. Or, déjà, certains développements économiques sont malmenés. À titre d'exemple, l'exploration voire l'exploitation de Labradorite par une entreprise de la Minganie est perturbée par l'aménagement du complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine, et le tracé des lignes de transport touche des droits miniers. Le projet d'aménagement hydroélectrique sur la rivière Sheldrake dans la municipalité de Rivière-au-Tonnerre, dont les retombées seront bénéfiques pour les municipalités, devra concurrencer le chantier de la Romaine pour trouver de la main-d'œuvre. L'expansion de la mine de Rio Tinto est sérieusement mise en question considérant la diminution de la main-d'œuvre disponible et le manque de logement. Bref, l'effervescence économique qui règne en Minganie déstabilise grandement la pérennité économique de la Minganie.

Il y a une spirale qui s'intensifie par laquelle le projet Romaine aspire tout sur son passage alors qu'en 2020, tout sera terminé. Il faut mettre en place immédiatement les conditions qui assureront la pérennité de la Minganie, tant d'un point de vue économique que social. Nous avons 10 ans devant nous pour diversifier l'économie minganoise pour les générations futures, afin qu'en 2020, une fois la tornade passée, il ne reste pas que les débris à ramasser. Mais nous sommes loin de la diversification économique, du développement et d'asseoir les bases stables et durables de notre avenir; nous sommes en réaction pour tenter de résoudre des problèmes de premier ordre!

Le monde municipal a traditionnellement pour mission l'octroi des services de base (pompiers, HLM, route, aménagement), les services sanitaires et de loisirs aux citoyens. Actuellement, le conseil de la MRC de Minganie est quotidiennement interpellé pour résoudre les problématiques du domaine de la santé, des services sociaux, de la solidarité sociale et de l'éducation qui sont habituellement l'apanage du gouvernement central. Présentement, nous dénouons des problèmes et nous soutenons notre communauté, mais convenons que nous ne pouvons pas y arriver seuls. Convenons également qu'il n'appartient pas au peuple de la Minganie de pallier le rôle du gouvernement provincial pour contrer les impacts d'un projet dont les subsides profiteront à tous les Québécois.

Nous demandons à Hydro-Québec d'assumer les impacts que leurs activités génèrent sur le territoire. De plus, la société d'État doit nous informer adéquatement et précisément de ses interventions pour que nous puissions agir avec efficacité afin d'éviter des situations d'engorgements, notamment au niveau de l'hébergement. Hydro-Québec doit évaluer avec plus de justesse ses besoins en fonction de la réalité régionale, des autres projets en cours dans la région et de la période touristique. Il doit s'inscrire dans le développement durable de la Minganie, en faire partie positivement, en adoptant une communication et une collaboration simples, claires et adaptées.

À titre d'exemple de problème vécu et que la MRC espère ne pas subir avec le projet en question ici, prenons la situation du logement en Minganie. En 2009, la capacité d'accueil du milieu à Havre-Saint-Pierre et à l'ouest de la Minganie avait été évaluée pour une prévision de 377 travailleurs sur le chantier à la pointe des travaux. En réalité, le chantier employait 630 travailleurs en décembre ce qui a engendré une grave crise du logement en Minganie. Nous avons travaillé avec Hydro-Québec pour résoudre cette situation et les délais se sont

régulièrement allongés. Le problème devait être réglé en février, puis début mai, puis fin mai et il apparaît que peut être en juin le problème sera atténué. La pression sur les logements ne sera pourtant pas complètement résorbée étant donné que le devancement de certains travaux sur le chantier créera un débordement de 150 travailleurs dans le milieu. Pendant ce temps, le Centre de santé et de Services Sociaux a éprouvé de grandes difficultés à héberger une dizaine d'employés et la MRC a présentement 3 employés en recherche de logement. Lorsqu'un logement se libère, les prix de loyer sont exorbitants et il est très difficile de trouver un loyer en dessous de 800 \$ par mois. Cet exemple illustre qu'il est essentiel d'obtenir l'information adéquate pour que l'on puisse s'organiser correctement.

L'ASPECT HUMAIN

En abordant l'aspect économique, nous avons bifurqué sur la composante humaine. Il ne pouvait en être autrement puisque l'humain est au cœur du développement économique et que la première année de réalisation du complexe de la Romaine a bouleversé considérablement la Minganie dans toutes ses sphères d'activité.

En effet, les travaux d'aménagement de la route d'accès aux centrales ont commencé depuis un an maintenant et la Minganie vit déjà une déstabilisation considérable de sa structure socioéconomique. L'arrivée de travailleurs et de nouvelles familles dans la région a eu de rapides et inquiétantes répercussions dans de nombreux secteurs. Notamment, la pénurie de logements s'est accélérée à une vitesse extraordinaire entraînant une spéculation immobilière dans tous les villages de la Minganie. Le coût des loyers a dramatiquement augmenté et la migration de la main-d'œuvre vers les emplois reliés au chantier a elle aussi été fulgurante. Ces problématiques subites et brutales ont eu pour lourde conséquence de créer dans le milieu une pénurie de main-d'œuvre.

Ce phénomène met en péril certains services essentiels à la population et engendre un épuisement des employés dans tous les secteurs touchés (santé, éducation, développement, municipal, communautaire, commercial, etc.).

Les impacts décrits précédemment couplés à l'inflation viennent accentuer des problématiques pour le secteur « enfance, famille et jeunesse » et augmente l'écart entre les riches et les pauvres en appauvrissant une nouvelle partie de la population. De plus, le sous-développement des services de base à la famille, notamment en ce qui a trait aux services de garde, engendre encore là un appauvrissement des familles en les éloignant du marché du travail.

« Les acteurs sociaux, économiques et politiques de la Minganie se concertent afin de trouver de nouvelles stratégies de développement susceptibles d'engendrer un avenir toujours prometteur et d'encourager la mise en place de conditions de vie stimulantes. Le projet de la Romaine cadre avec cette volonté qui nous anime ». Ces phrases sont celles que le conseil de la MRC écrivait dans le mémoire sur le complexe de la Romaine en décembre 2008. Toutefois, l'implantation du projet ne se fait pas sans heurt et sans conséquence. Désormais, l'énergie n'est plus mise à « trouver de nouvelles stratégies

de développement susceptibles d'engendrer un avenir toujours prometteur et d'encourager la mise en place de conditions de vie stimulantes », mais bien à contrer les nombreux problèmes qu'engendrent les réalisations d'Hydro-Québec en Minganie.

En décembre 2009, interpellée par les principales institutions de la Minganie, la MRC a produit un état de situation portant sur les impacts sociaux en ciblant deux priorités interreliées. Premièrement, l'hébergement et la main-d'œuvre et deuxièmement les problématiques liées au secteur « enfance, famille, jeunesse ».

Cet état de situation était suffisamment alarmant pour que, la vice première ministre, madame Nathalie Normandeau, mette en place un comité interministériel spécifique à la Minganie afin de trouver des solutions rapides et efficaces aux nombreux problèmes identifiés alors. Cinq mois plus tard, toutes les problématiques sont toujours présentes et de nouvelles se sont concrétisées. Nous employons le mot « concrétisé » puisque nous savions qu'elles allaient poindre. Nous faisons référence particulièrement à la sécurité sur la route 138. Hydro-Québec a reconnu suffisamment cette problématique pour dévier la route 138 à la hauteur de la communauté d'Ekuanitshit, mais un cri d'alarme est lancé pour les autres tronçons en Minganie. Les travaux sur les lignes et les postes viendront augmenter l'ensemble des problèmes.

L'état de situation remis aux instances gouvernementales est consigné dans le document « Impacts sociaux de l'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine ». On y retrouve plusieurs pistes de solutions tant au niveau de la prise en main de la région pour contrer les problématiques que sur l'implication des autres intervenants et organismes publics. Le document constitue l'annexe C du présent mémoire.

Autant il a été nécessaire de mettre en place une ressource pour maximiser les retombées positives, autant il est devenu nécessaire d'embaucher une ressource pour minimiser les impacts sociaux et faire le lien avec le comité interministériel.

Hydro-Québec a l'habitude d'assumer les impacts de ses projets. Toutefois, nous considérons que les impacts ont été largement minimisés, lorsqu'ils n'ont pas été carrément ignorés. À titre d'exemple, selon l'étude d'impact sur l'environnement⁸ d'Hydro-Québec production, section 31-24 :

« Les travailleurs qui ont une jeune famille et qui auront des postes de longue durée de même que ceux qui ont quitté la Minganie, mais qui en sont originaires sont les plus susceptibles de venir s'établir en Minganie. En effet, plusieurs personnes qui avaient quitté la région pour trouver un emploi pourraient souhaiter y revenir. »

Selon le scénario A présenté dans le tableau 31-6 de ladite section, scénario qui indique la limite inférieure des prévisions, seulement 5 travailleurs pourraient s'établir en

⁸ Étude d'impact sur l'environnement, volume 5. milieu humain-Minganie, Hydro-Québec Production, décembre 2007

Minganie après juillet 2009 et 11 selon le scénario B qui illustre, quant à lui, la limite supérieure des prévisions.

Nous avons donc fait un constat de la situation en décembre 2009 qui est résumée dans le tableau suivant. Ce dernier résume l'installation de nouvelles familles* en Minganie depuis janvier 2009 (ces données sont issues de la connaissance des municipalités et ne sont pas basées sur des statistiques officielles). Ces données sont fragmentaires et excluent les communautés innues et la municipalité de L'Île-d'Anticosti

Installation de nouvelles familles* en Minganie. Janvier 2009

Municipalités	Nombre de familles* installées
Sheldrake / Rivière-au-Tonnerre	4
Magpie / Rivière-Saint-Jean	6
Longue-Pointe-de-Mingan	16
Havre-Saint-Pierre	ND°
Baie-Johan-Beetz	5
Aguanish	6
Natashquan	10
TOTAL	47

* famille englobe autant un individu seul qu'une famille de 4 ou 5 personnes.

° Les données à Havre-Saint-Pierre ne sont pas encore disponibles et plus difficiles à évaluer étant donné la grosseur de la municipalité. Nous baserons notre évaluation sur l'accroissement fulgurant de la demande de constructions résidentielles.

Il ressort de cela qu'en dehors du village de Havre-Saint-Pierre, 47 familles se sont installées en Minganie entre le début des travaux et janvier 2009 comparativement à 11 travailleurs prévus par le promoteur dans le scénario B qui représente la limite supérieure des estimations.

Certaines municipalités nous ont même mentionné que des familles s'étaient installées dès 2008 dans leur municipalité en vue dudit projet. Ces arrivées n'ont pas été comptabilisées dans le présent document.

Il y a visiblement eu une sous-estimation du nombre de personnes désireuses de s'installer en Minganie avec l'arrivée du projet de développement hydroélectrique de la rivière Romaine.

Hydro-Québec doit assumer les impacts de ses projets. Nous sommes partenaires de ce développement. Certes, les municipalités locales recevront des sommes d'argent en compensation de l'utilisation du territoire par Hydro-Québec. Ce dernier a créé le fonds des travaux correcteurs pour lequel une somme de 15 millions de dollars est remise aux municipalités pour pallier les impacts démographiques de la Romaine. Ce montant est donné sur 5 ans et ne couvre même pas l'ensemble des coûts liés aux infrastructures municipales nécessaires à l'essor de la Minganie. La société d'État jugeait que les impacts n'allaient pas engendrer autant de coûts.

En ce qui a trait aux lignes de transport d'énergie et aux postes, un montant approximatif de 4.5 M\$ sera remis aux instances municipales. Il est important de préciser que ces sommes doivent servir à développer la Minganie et assurer la qualité de vie des résidents. Malheureusement, en ce moment les instances municipales sont sollicitées pour résoudre tous les problèmes occasionnés par le projet tant au niveau de la santé, de l'éducation, de l'enfance, etc. et en assumer les coûts sur la base des compensations reçues, compensations qui devraient servir à se développer. Il est inacceptable que les minganois paient pour contrer les impacts causés par le complexe de la Romaine et des lignes. Certes, lors du dernier recensement de 2006, la plupart des composantes socioéconomiques étaient en déclin, mais les diminutions de population et donc de services ont été progressives sur une longue période et la région s'est adaptée tranquillement à ces changements. Actuellement, le bouleversement est fulgurant et nécessite des actions immédiates avant de tomber dans le chaos.

L'état québécois ne doit pas se désengager vis-à-vis de la Minganie sous prétexte que des sommes d'argent seront remises de 2014 à 2069. Nous le rappelons, les minganois n'ont pas à assumer les impacts négatifs des projets. La compensation qu'ils ont obtenue doit servir à leur développement et non pas à pallier les impacts négatifs des travaux d'Hydro-Québec.

Il est primordial de donner à la Minganie les véritables moyens de parvenir à un développement durable par un travail concerté au sein de la région, et également, avec les différents ministères, notamment en adaptant les normes et règlements en vigueur aux réalités de la Minganie. L'atteinte de ce but nécessite l'octroi des ressources financières nécessaires à l'organisation socioéconomique de la Minganie.

Il est essentiel d'enrayer au plus vite la déstructuration sociale de la Minganie par des actions locales concertées, mais également par une participation active du gouvernement et de différents ministères concernés soit :

- La Société d'habitation du Québec;
- Le Ministère des Affaires Municipales, des régions et de l'occupation du Territoire;
- Le Ministère de la Famille et des Aînés;
- Le Ministère de l'Éducation, du Loisir et des Sports;
- Le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- Le ministère des Transports;
- Le ministère de la Sécurité publique;
- Hydro-Québec.

CONCLUSION

Bien que le projet de développement hydroélectrique de la rivière Romaine demeure souhaité en Minganie, tous les impacts cumulés ont de nombreux effets négatifs et ne reflètent pas la volonté locale et gouvernementale d'inscrire le projet dans une perspective de développement durable. Le développement durable étant défini comme : « développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement ».⁹

Bien que les impacts sociaux soient apparus dans le cadre du projet d'aménagement du complexe hydroélectrique de la rivière Romaine, le projet des lignes viendra probablement les amplifier. Ces deux projets sont indissociables.

Le projet d'aménagement hydroélectrique de la rivière Romaine est un des plus grands chantiers au Québec actuellement et représente un moteur économique très important pour la province, mais il ne doit pas se réaliser au détriment des habitants de la Minganie.

Le gouvernement du Québec a reconnu les problématiques. Il a agi promptement pour mettre en place un comité interministériel et un coordonnateur gouvernemental. Mais nous n'accepterons pas que la conclusion de ce comité soit de demander à la Minganie de payer à même les compensations promises par Hydro-Québec pour résorber tous les effets négatifs générés par les projets. Les impacts négatifs de l'aménagement du complexe hydroélectrique de la rivière Romaine ont selon nous été largement sous-estimés. Cette sous-estimation est probablement imputable à la localisation particulière du chantier, extrêmement proche de petits milieux ruraux. Les impacts ne sont peut-être pas importants en quantité donc en statistique, car nos populations sont petites, mais ils le sont en intensité sur les personnes qui les vivent et créent des situations de pauvreté et de détresse importante sur le territoire.

Nous souhaitons que les mesures d'atténuation soient revues et que le projet de raccordement des lignes, jugé indissociable de la réalisation du complexe, soit attentivement étudié en fonction des impacts négatifs actuellement vécus. Les deux projets, sous l'angle des impacts, doivent être considérés ensemble afin d'une part, de ne pas amplifier la déstructuration socioéconomique de la Minganie et d'autre part de veiller à réorienter le projet dans une perspective de développement durable en atténuant les impacts négatifs.

La MRC de Minganie, Hydro-Québec, le gouvernement du Québec ainsi que ses ministères et mandataires, sommes tous des partenaires de cette aventure qu'est le projet de la Romaine, de ses postes et de ses lignes. Nous devons tous collaborer pour identifier et minimiser les impacts en Minganie et maximiser les retombées économiques qui en découlent. Nous espérons donc que tous ces partenaires mettent en place les conditions gagnantes du développement de la Minganie en mettant de l'avant le principe de précaution

⁹ Projet de loi no 118 (2006, chapitre 3). Loi sur le développement durable.

en ce qui à trait à la sécurité des minganois, en allouant les aides financières nécessaires pour pallier les effets négatifs des projets et en adaptant les normes et règlements des différents ministères concernés.

Ces conditions permettront à la Minganie de se sortir du cercle infernal de la dévitalisation et de maximiser pleinement les retombées positives, économiques et sociales des deux projets pour lui garantir un réel développement durable.

ANNEXE A — ÉVOLUTION DE LA POPULATION DE 1976 À 2006

Tableau 1 : Évolution de la population de 1976 à 2006

	1976	1981	1986	1991	1996	2001	2006	Variation 1976-2001	Variation 2001-2006	Variation 1976-2006
Aguanish	530	487	408	402	380	343	303	— 35,3 %	— 11,7 %	— 42,8 %
Baie-Johan-Beetz	168	150	112	107	85	89	95	— 47,0 %	+ 6,7 %	— 43,5 %
Havre-Saint-Pierre	3221	3200	3344	3502	3450	3291	3150	+ 2,2 %	— 4,3 %	— 2,2 %
L'île-d'Anticosti	293	275	335	264	263	266	281	— 9,2 %	+ 5,6 %	— 4,1 %
Longue-Pointe-de-Mingan	560	651	612	552	537	505	430	— 9,8 %	— 14,9 %	— 23,2 %
Natashquan	427	451	401	380	356	366	264	— 14,3 %	— 27,9 %	— 38,2 %
Rivière-au-Tonnerre	587	603	606	526	476	415	390	— 29,3 %	— 6,0 %	— 33,6 %
Rivière-Saint-Jean	537	537	456	317	319	287	260	— 46,6 %	— 9,4 %	— 51,6 %
MRC de Minganie (sans communautés)	6323	6354	6274	6050	5866	5562	5173	— 12,0 %	— 7,0 %	— 18,2 %
Communauté innue de Mingan (Ekuanitshit)	288	306	351	365	431	391	407	+ 35,8 %	+ 4,1 %	+ 41,3 %
Communauté innue de Natashquan (Nutashquan)	389	447	491	598	639	761	810	+ 95,6 %	+ 6,4 %	+ 108,2 %
MRC de Minganie (avec communautés)	7000	7107	7116	7013	6936	6714	6390	— 4,1 %	— 4,8 %	— 8,7 %

ANNEXE B — RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR GROUPE D'ÂGE EXCLUANT LES RÉSERVES AMÉRINDIENNES

Tableau 2 : Répartition de la population par groupe d'âge excluant les réserves amérindiennes

Groupe d'âge	1986	1996	2001	2006	Variation 1986 à 1996	Variation 1996 à 2001	Variation 2001 à 2006
0-4	525	345	250	235	— 34,3 %	— 38,0 %	— 6,0 %
5-9	555	335	655	210	— 39,6 %	— 22,9 %	— 22,1 %
10-14	525	450		300	— 14,3 %		
15-19	580	500	420	285	— 13,8 %	— 19,0 %	— 32,1 %
20-24	605	360	385	245	— 40,5 %	+ 6,5 %	— 36,4 %
25-29	1205	375	1610	260	— 29,0 %	— 23,9 %	— 19,6 %
30-34		480		280			
35-39	800	580	1005	325	+ 42,5 %	+ 25,4 %	+ 8,0 %
40-44		560		430			
45-49	485	475	495	540	+ 54,6 %	+ 6,1 %	+ 47,5 %
50-54		275		545			
55-59	505	235	430	450	— 7,9 %	— 2,3 %	— 7,0 %
60-64		230		280			
65-69	280	230	310	210	+ 57,1 %	+ 33,9 %	+ 21,0 %
70-74		210		190			
75 et +	205	250	310	375	+ 22,0 %	+ 33,9 %	+ 21,0 %

Source : Statistique Canada, recensement de 1986, 1996, 2001 et 2006

ANNEXE C – IMPACTS SOCIAUX DE L'AMÉNAGEMENT D'UN COMPLEXE HYDROÉLECTRIQUE SUR LA RIVIÈRE ROMAINE

État de la situation en Minganie



Photo tirée d'Hydro-Québec, <http://www.hydroquebec.com/romaine/travaux/routes.html>

IMPACTS SOCIAUX DE L'AMÉNAGEMENT D'UN COMPLEXE HYDROÉLECTRIQUE SUR LA RIVIÈRE ROMAINE

**PRÉPARÉ POUR MADAME NATHALIE NORMANDEAU
VICE-PREMIÈRE MINISTRE
MINISTRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE
MINISTRE RESPONSABLE DU PLAN NORD**

14 décembre 2009

TABLE DES MATIÈRES

1.	LA MISE EN CONTEXTE.....	5
1.1.	LA MINGANIE ET SON ÉVOLUTION	5
1.2.	LA POPULATION DE LA MINGANIE.....	5
1.3.	LE PROJET HYDROÉLECTRIQUE DE LA RIVIÈRE ROMAINE	6
1.4.	LA SITUATION PRÉSENTE.....	7
2.	DESCRIPTION DES IMPACTS SOCIAUX.....	9
2.1.	INSTALLATIONS DE NOUVELLES FAMILLES	9
2.2.	TRAVAILLEURS PRÉSENTS EN MINGANIE ENTRE JUILLET 2009 ET FÉVRIER 2010.....	12
2.3.	LE RETOUR DES JEUNES	13
2.4.	L'HÉBERGEMENT.....	14
2.4.1.	<i>Chambres, appartements et autres logements locatifs.....</i>	<i>14</i>
2.4.2.	<i>Vente de maisons</i>	<i>15</i>
2.4.3.	<i>Terrains et constructions résidentielles.....</i>	<i>16</i>
	<i>Havre-Saint-Pierre.....</i>	<i>16</i>
	<i>Baie-Johan Beetz</i>	<i>17</i>
	<i>Longue-Pointe-de-Mingan.....</i>	<i>19</i>
2.4.4.	<i>Emplacements industriels</i>	<i>19</i>
2.4.5.	<i>Les habitations à loyers modiques (HLM)</i>	<i>19</i>
2.5.	LA MAIN D'ŒUVRE.....	20
2.6.	SALAIRES, COÛT DE LA VIE ET ÉVENTUELLE PERTE DE SERVICES	24
2.7.	ENFANCE, JEUNESSE ET FAMILLE	25
2.7.1.	<i>Services du Centre de Santé et de Services Sociaux de la Minganie.....</i>	<i>25</i>
	<i>Les services de santé courants</i>	<i>25</i>
	<i>Les services sociaux et psychosociaux.....</i>	<i>28</i>
	<i>Les programmes aux familles et aux jeunes en difficulté</i>	<i>32</i>
2.7.2.	<i>Les services éducatifs</i>	<i>32</i>
2.7.3.	<i>Services de garde.....</i>	<i>33</i>
	<i>Centre de la petite enfance (CPE) Picassou.....</i>	<i>33</i>
	<i>Services de garde en milieu familial</i>	<i>34</i>
	<i>Garderie scolaire</i>	<i>35</i>
2.8.	IMPACTS SUR LA POPULATION DE L'ÎLE D'ANTICOSTI	36
2.8.1.	<i>Le parc immobilier</i>	<i>36</i>
2.8.2.	<i>Le logement et la main d'œuvre.....</i>	<i>37</i>
2.8.3.	<i>Les services de santé et de services sociaux.....</i>	<i>38</i>
3.	CONCLUSION	39
4.	PLAN D'ACTION	43

1. La mise en contexte

1.1. La Minganie et son évolution

Le territoire de la MRC de Minganie est localisé presque à l'extrémité nord-est du Québec. Sise dans la région de la Côte-Nord, la MRC de Minganie a la particularité d'être la plus grande de toutes les municipalités régionales de comté du Québec en termes de kilomètres carrés. Plus grande que certains pays, ses 128 492 kilomètres carrés abritent moins de 6 500 personnes, ce qui en fait l'une des moins peuplées de la province.

Sept des huit municipalités la composant, soit Rivière-au-Tonnerre, Rivière-Saint-Jean, Longue-Pointe-de-Mingan, Havre-Saint-Pierre, Baie-Johan-Beetz, Aguanish et Natashquan, sont ancrées sur le littoral du golfe du Saint-Laurent, sur une bande variant de 10 à 50 kilomètres de large. Cas d'exception, L'Île-d'Anticosti couvre un territoire de 7 923 kilomètres carrés, à même le principal cours d'eau du pays. Les communautés innues de Nutashquan et d'Ekuanitshit complètent l'espace habité.

Le territoire résiduel est constitué d'un immense territoire non municipalisé. Malgré l'immensité de sa superficie représentant presque le dixième de la superficie totale du Québec et plus de 43 % du territoire nord côtier, la MRC de Minganie est l'avant dernière en ce qui a trait à sa population. Selon statistique Canada, on comptait, en 2001, 6714 personnes incluant la population innue, ce qui représente un peu moins de 7 % de la population de la Côte Nord.¹

1.2. La population de la Minganie

Population des différentes municipalités

Autorités locales	Périmètres urbains et Réserve autochtone	Population
Rivière-au-Tonnerre	Sheldrake	369
	Rivière-au-Tonnerre	
Rivière-Saint-Jean	Magpie	250
	Rivière-Saint-Jean	
Longue-Pointe-de-Mingan	Longue-Pointe-de-Mingan	408
	Ekuanitshit	361
Havre-Saint-Pierre	Havre-Saint-Pierre	3171
Baie-Johan-Beetz	Baie-Johan-Beetz	95
Aguanish	Aguanish	301
	Ile-Michon	
Natashquan	Natashquan	272
	Nutashquan	761
L'Île-d'Anticosti	Port-Menier	300

Source : MAMROT 2009



Communautés innues

¹ Source : Tiré du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Minganie

La population de la Minganie augmente légèrement en saison estivale. En effet, la population de quelques municipalités voit son nombre augmenter lorsque la saison estivale et les activités économiques saisonnières s'annoncent. La plus grande variation de la population s'enregistre à l'Île d'Anticosti la grande majorité des emplois étant reliés aux activités saisonnières de chasse et de pêche. Le nombre de résidents de l'île varie d'environ 145 personnes en période hivernale et atteint environ 400 personnes en été. Une douzaine de personnes s'ajoute à la population permanente de Natashquan, tandis que celle de Magpie (village touristique) se voit pratiquement doublée grâce à ses villégiateurs. La population des autres municipalités de la Minganie varie aussi quelque peu mais, pour l'instant, aucun chiffre ne précise l'ampleur de ce phénomène².

La Minganie a été reliée au reste du Québec par la route 138 en deux étapes distinctes. En 1976, la route est construite jusqu'à Havre-Saint-Pierre et ce n'est qu'en 1996 que la route se poursuit à l'est de la Minganie jusqu'à Nutashquan.

Le territoire de la Minganie connaît depuis plusieurs décennies une dévitalisation avec pertes d'emplois, exode des jeunes, détérioration du tissu social etc. Néanmoins, ce territoire se caractérise par une certaine stabilité.

Le territoire de la Minganie est donc constitué de petites municipalités en chapelet qui composent un milieu fragile.

1.3. Le projet hydroélectrique de la rivière Romaine

Le projet de développement hydroélectrique de la rivière Romaine prévoit la construction de 4 centrales hydroélectriques sur le cours de la rivière Romaine au nord de la municipalité de Havre-Saint-Pierre d'une puissance totale de 1 550 MW. Le projet est estimé à 6,5 milliards de dollars. Le complexe de la Romaine offrira une production annuelle moyenne de 8 TWh. Une route permanente de 150 km reliera la route 138 à la zone d'implantation des ouvrages. Actuellement, 550 travailleurs sont en emplois sur le chantier, et seulement 351 lits sont disponibles et tous occupés.

En ce qui a trait à la construction de barrages hydroélectriques, il est important de mentionner que c'est la première fois qu'un projet d'Hydro-Québec, de cette envergure, voit le jour aussi près d'une aussi petite communauté. Que l'on parle de Toulousteuc, de Manic, ou Eastman, la situation était très différente. Les chantiers réalisés antérieurement et d'une envergure similaire étaient beaucoup plus éloignés des localités. Les impacts sont donc plus perceptibles, et doivent être pris en considération sous un jour nouveau, en tenant compte des réalités après 6 mois de construction de la route d'accès.

² Source : Tiré du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Minganie

1.4. La situation présente

Le projet a débuté par la construction de la route d'accès aux sites d'emplacement des futurs barrages hydroélectriques en mai 2009 et la Minganie vit déjà une déstabilisation considérable de sa structure socio-économique.

L'arrivée de travailleurs et de nouvelles familles dans la région a eu de rapides et inquiétantes répercussions dans de nombreux secteurs.

En effet, la pénurie de logements s'est accélérée à une vitesse faramineuse entraînant une spéculation immobilière dans tous les villages de la Minganie. Le coût des loyers pour les logements disponibles a dramatiquement augmenté et la migration de main d'œuvre vers les emplois reliés au chantier a elle aussi été fulgurante. Ces problématiques subites et brutales ont eu pour lourde conséquence de créer dans le milieu une pénurie de main d'œuvre.

En effet, le recrutement d'employés spécialisés dans des organismes tels que la Commission Scolaire de la Moyenne Côte-Nord ou le Centre de Santé et de Services Sociaux de la Minganie est freiné par l'impossibilité de loger les employés venant de l'extérieur à prix raisonnables.

Ce phénomène met déjà en péril certains services essentiels à la population et engendre un épuisement des employés dans tous les secteurs touchés soit les organismes précédemment cités, les organismes de développement, le Sûreté du Québec, les petites et moyennes entreprises, les organismes communautaires, etc.

Les impacts décrits précédemment sur le logement et la main d'œuvre viennent accentuer des problématiques pour le secteur «enfance, famille et jeunesse». Le déficit de ressources humaines dans les organisations névralgiques de l'éducation et de la santé, notamment, a un impact direct et considérablement négatif sur les services offerts à la population.

L'inflation menace directement la cohésion sociale de la Minganie en accentuant l'écart entre les riches et les pauvres et en appauvrissant une nouvelle partie de la population. De plus, le sous-développement des services de base à la famille, notamment en ce qui concerne les services de garde, engendre encore là un appauvrissement des familles en les éloignant du marché du travail.

Bien que le projet de développement hydroélectrique de la rivière Romaine soit toujours ardemment souhaité en Minganie, tous ces impacts cumulés ont de nombreux effets pervers et ne reflètent pas la volonté locale et gouvernementale d'inscrire le projet dans une perspective de développement durable.

Le développement durable étant défini comme : « développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long

terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement »

Actuellement, le développement durable de la Minganie est compromis par le frein au maintien, à l'accueil et au retour de jeunes et de familles en Minganie, accentué par la pénurie de main d'œuvre dans tous les secteurs économique et sociaux.

Le présent document est issu d'une mobilisation de la Minganie en regard des impacts déjà vécus dans le milieu.

Le premier cri a été lancé par le Centre de Santé et de Services Sociaux de la Minganie à l'Agence de Santé et de Services Sociaux de la Côte-Nord. De cette première alerte est né un document qui a été porté à la connaissance de Monsieur Julien Boudreau, préfet de la MRC Minganie. Un comité a alors été créé à la demande de ce dernier afin de trouver rapidement des solutions concrètes pour endiguer la situation de crise qui s'établit et s'accroît quotidiennement en Minganie.

Le comité est formé de :

- Madame Danièle Limoges, directrice du Centre de Santé et de Services Sociaux de la Minganie (CSSSM)
- Monsieur Jean Parisé, président du conseil d'administration du CSSSM
- Mesdames Claudia Carbonneau et Josée Bélanger, respectivement directrice et agente de développement économique du Centre Local de Développement Minganie (CLD)
- Madame Lorraine Richard, Députée de Duplessis
- Madame Nathalie De Grandpré, directrice de la Municipalité Régionale de Comté (MRC) Minganie
- Monsieur Julien Boudreau, préfet de la MRC Minganie
- Monsieur Jean-Luc Burgess, maire de la municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan et représentant du comité de suivi de l'entente avec le promoteur
- Messieurs Luc Noël et Marius Richard, respectivement président et directeur de la Commission Scolaire de la Moyenne Côte-Nord
- Monsieur Paul Barriault, directeur du Centre Local d'Emploi de Havre-Saint-Pierre qui dessert la Minganie et le territoire de la Basse-Côte-Nord
- Monsieur Berchmans Boudreau, maire de Havre-Saint-Pierre et préfet suppléant de la MRC Minganie;
- Monsieur Danys Jomphe, directeur général de Havre-Saint-Pierre
- Monsieur Patrick Hamelin, directeur de la Conférence Régionale des Élus (CRÉ) de la Côte-Nord

Les deux principales priorités ciblées par le comité sont :

- L'hébergement et la main d'œuvre
- Enfance, famille et jeunesse

Le présent document a pour but d'établir un état de situation et de mettre en place rapidement un plan d'action pour régler certaines problématiques en vue d'assurer un développement durable à la Minganie. Les actions présentées concernent autant la Minganie que le gouvernement, à travers différents ministères.

2. Description des impacts sociaux

2.1. Installations de nouvelles familles

Selon l'étude d'impact sur l'environnement³ d'Hydro-Québec production, section 31-24 :

«Les travailleurs qui ont une jeune famille et qui auront des postes de longue durée de même que ceux qui ont quitté la Minganie mais qui en sont originaires sont les plus susceptibles de venir s'établir en Minganie. En effet, plusieurs personnes qui avaient quitté la région pour trouver un emploi pourraient souhaiter y revenir.»

Selon le scénario A présenté dans le tableau 31-6 de ladite section; scénario qui indique la limite inférieure des prévisions; seulement 5 travailleurs pourraient s'établir en Minganie après juillet 2009 et 11 selon le scénario B qui illustre, quant à lui, la limite supérieure des prévisions. (Voir tableau ci-dessous)

³ Étude d'impact sur l'environnement, volume 5, milieu humain-Minganie, Hydro-Québec Production, décembre 2007

Nombre de travailleurs qui pourraient s'établir en Minganie selon les scénarios les plus probables – 2009-2021

Catégorie de travailleurs	Après juillet 2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Scénario A														
Travailleurs qui s'établiraient en Minganie durant la construction	5	12	6	8	2	1	0	0	0	0	0	0	0	34
Travailleurs qui quitteraient la Minganie à la fin de la construction	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-30	0	-30
Personnel d'exploitation qui s'établirait en Minganie	0	0	0	0	0	8	0	11	9	0	0	11	0	39
Personnel d'entretien et de sécurité qui s'établirait en Minganie	0	0	0	0	0	1	0	1	10	0	0	16	0	28
Total – scénario A	5	12	6	8	2	10	0	12	19	0	0	-3	0	71
Scénario B														
Travailleurs qui s'établiraient en Minganie durant la construction	11	22	12	16	5	1	0	0	0	0	0	0	0	67
Travailleurs qui quitteraient la Minganie à la fin de la construction	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-60	0	-60
Personnel d'exploitation qui s'établirait en Minganie	0	0	0	0	0	10	0	13	11	0	0	13	0	47
Personnel d'entretien et de sécurité qui s'établirait en Minganie	0	0	0	0	0	1	0	1	11	0	0	19	0	32
Total – scénario B	11	22	12	16	5	12	0	14	22	0	0	-28	0	86

Nous avons donc fait un constat de la situation actuelle qui est résumée dans le tableau suivant. Ce tableau résume l'installation de nouvelles familles* en Minganie depuis janvier 2009 (ces données sont issues de la connaissance des municipalités et ne sont pas basées sur des statistiques officielles; ces dernières n'étant pas encore disponibles étant donné que l'année 2009 n'est pas terminée. Ces données exclues les communautés innues et la municipalité de l'Île d'Anticosti qui sera traitée dans une autre section du présent document.)

Installation de nouvelles familles* en Minganie depuis janvier 2009

Municipalités	Nombre de familles* installées depuis janvier 2009
Sheldrake / Rivière-au-Tonnerre	4
Magpie / Rivière-Saint-Jean	6
Longue-Pointe-de-Mingan	16
Havre-Saint-Pierre	ND*
Baie-Johan-Beetz	5
Aguanish	6
Natashquan	10
TOTAL	47

* nous parlerons de famille au sein du document ce qui englobe autant un individu seul qu'une famille de 4 ou 5 personnes.

* Les données à Havre-Saint-Pierre ne sont pas encore disponibles et plus difficiles à évaluer étant donné la grosseur de la municipalité. Nous baserons notre évaluation sur l'accroissement fulgurant de la demande de constructions résidentielles.

Le tableau indique donc, qu'en dehors du village de Havre-Saint-Pierre, 47 familles se sont installées en Minganie depuis janvier 2009 comparativement à 11 travailleurs prévus par le promoteur dans le scénario B qui représente la limite supérieure des estimations.

Certaines municipalités nous ont même mentionné que des familles s'étaient installées dès 2008 dans leur municipalité en vue dudit projet. Ces arrivées n'ont pas été comptabilisées dans le présent document.

Il y a visiblement eu une sous-estimation du nombre de personnes désireuses de s'installer en Minganie avec l'arrivée du projet de développement hydroélectrique de la rivière Romaine.

Les nouvelles familles viennent soit chercher une opportunité d'emploi au sein même du chantier de développement hydroélectrique de la rivière Romaine, soit profiter des retombées économiques associées audit projet. En effet, les nouveaux arrivants veulent profiter des nombreuses opportunités d'emploi éventuelles associées à l'effervescence économique des retombées financières du projet dans les municipalités.

La volonté locale a toujours été de diversifier l'économie de la Minganie et le projet de développement hydroélectrique est une opportunité fabuleuse d'atteindre cet objectif selon le principe de développement durable.

La sous-estimation des nouvelles arrivées dans le milieu est attribuable selon nous au manque d'évaluation globale du projet sur l'ensemble de la Minganie. De plus, l'engouement, pour la région de la Minganie, a été un élément absent des impacts considérés dans les études du promoteur.

L'impact positif sur l'économie a été considéré en vase clos par le promoteur et n'a pas été associé adéquatement à la venue de nouvelles familles dans l'ensemble de la Minganie. De même, la crise économique au Québec a très certainement accentué le désir de certaines familles de s'installer en Minganie.

L'installation de travailleurs et de familles n'est pas énorme en regard de certaines autres régions mais dans de petites municipalités comme celles de la Minganie, ces arrivées sont considérables. L'exode et la dévitalisation de la Minganie a été un évènement lent et graduel et la perte ou la diminution des services s'est donc effectuées de manière proportionnelle.

Le caractère subit de l'arrivée de ces nouvelles familles crée une pression soudaine importante sur la demande de logements, sur les services de santé, les services sociaux, les services éducatifs et les services à la famille. La rapidité du phénomène a engendré une rupture importante dans l'équilibre de la Minganie.

La Minganie souhaite l'installation de nouvelles familles afin de revitaliser la région et d'effectuer une diversification économique qui lui assure une stabilité économique à long terme. Toutefois, la rupture actuelle désorganise la structure socioéconomique et risque d'hypothéquer l'avenir de la région.

Ces arrivées ayant été sous-estimées par le promoteur, il est aisé d'établir que les impacts sur l'ensemble des autres services ont été sous-estimés. L'inquiétude en Minganie est donc de faire face à la situation actuelle mais également d'envisager que l'ensemble des impacts sociaux décrits par le promoteur dans son étude d'impact environnementale soient, par le fait même, sous-estimés pour les prochaines années également.

2.2. Travailleurs présents en Minganie entre juillet 2009 et février 2010

Selon le rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), on peut lire que : *«Les municipalités situées à proximité des lieux de réalisation du projet auraient à accueillir de 60 à 394 travailleurs pendant la période des travaux de juillet 2009 à février 2010.»*⁴

Or, en date du 11 décembre 2009, 550 travailleurs sont employés directement sur le chantier ce qui est beaucoup plus que l'estimation initialement prévue. Outre les

⁴ Projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine, rapport d'enquête et d'audience publique, février 2009

travailleurs du chantier, le milieu a également dû accueillir les travailleurs dévolus aux travaux routiers qui se sont avérés très nombreux cette année.

De plus, de nombreuses formations se sont données au Havre-Saint-Pierre et des personnes de la Minganie et de la Basse-côte-nord ont suivi les formations et devaient parfois se loger au Havre-Saint-Pierre ou à proximité en raison des distances à parcourir. Il y a également eu tout le démarrage des entreprises forestières qui ont embauché encore de nombreuses personnes et ont dû les loger.

Si on ajoute à cela, les travailleurs saisonniers qui viennent annuellement l'été, plus les touristes, on peut aisément comprendre que la Minganie a subi une augmentation brutale de sa population ce qui a exercé une énorme pression sur la demande de logement entraînant inévitablement une augmentation du prix des loyers et des maisons.

2.3. Le retour des jeunes

Outre les familles, les jeunes montrent également un vif intérêt pour la Minganie. Selon l'agent de migration de « Place aux jeunes Minganie », on dénote depuis le mois d'avril 2009 une demande croissante d'informations sur les différents emplois, sur l'accessibilité aux logements ainsi que sur la région. L'agent de migration a pour mission de contrer l'exode régional et d'influencer l'établissement des jeunes en région.

Voici quelques chiffres démontrant l'évolution de l'engouement de la part des jeunes pour la région Minganie.

Tableau récapitulatif des différentes demandes dans le cadre de Place aux jeunes.

	Avril 2008 à mars 2009 (12 mois)	Avril 2009 à septembre 2009 (5 mois)
Nombre de nouveaux contacts à distance concernant l'emploi, le logement et la région.	33	39
Nombre d'inscription à la liste du cyberbulletin de la Minganie.	95	55
Nombre d'inscription aux séjours exploratoires pour découvrir la région et rencontrer des employeurs.	10	20

Le tableau indique clairement l'intérêt des jeunes à se renseigner sur la Minganie et donc à éventuellement venir s'y installer.

Encore une fois, la Minganie veut se donner les moyens d'accueillir correctement les nouveaux arrivants afin de les inciter à rester à long terme dans la région, même après le chantier de développement hydroélectrique de la rivière Romaine.

2.4. L'Hébergement

2.4.1. Chambres, appartements et autres logements locatifs

Dès le début du projet, une recherche a été effectuée par le Centre Local de Développement de la Minganie pour évaluer la capacité d'hébergement de la région pour le projet de développement hydroélectrique de la rivière Romaine ainsi que sur les prix d'hébergement.

Vous retrouverez en annexe le document dont la dernière mise à jour date du 10 septembre 2009. En voilà quelques informations condensées sur la capacité d'accueil et sur les prix moyens. Il faut noter que des informations additionnelles ont été recueillies auprès de certaines entreprises d'hôtellerie début décembre 2009 par téléphone mais que les données ne sont pas exhaustives.

Tableau de la capacité d'accueil⁵

(Les capacités de l'Est de la Minganie et d'île d'Anticosti n'ont pas été évaluées).

	Chambres (Hôtel et motel)	Chambres (maisons privées et gîte)	Logements (appartements et chalets)	Maisons et Maisons mobiles
HSP	157	117	21	4
Ailleurs en Minganie	66	52	8	16
TOTAL				

Les prix moyens⁶

	Chambres (Hôtel et motel)	Chambres (maisons privées et gîte)	Logements	Maisons et Maisons mobiles
HSP	102.00\$ / nuit	60.00\$ / nuit	1 100.00\$ / mois	2 000.00\$ / mois
Ailleurs en Minganie	68 \$ / nuit	68.00 \$ / nuit	113.00\$ / jour	750 \$ / semaine

⁵ Selon l'évaluation de la capacité d'hébergement de la région pour le projet de développement hydroélectrique de la rivière Romaine, CLD Minganie

⁶ Selon l'évaluation de la capacité d'hébergement de la région pour le projet de développement hydroélectrique de la rivière Romaine, CLD Minganie

Durant la période estivale de 2009, le nombre de travailleurs en Minganie était supérieur à celui attendu, comme il a été indiqué au paragraphe 2.2.

La capacité d'accueil du milieu associée à la hausse des prix des loyers expose clairement l'inaccessibilité des logements et l'incapacité pour de nombreuses personnes de la Minganie ou de l'extérieur d'assumer de tels frais.

Cela se traduit dans le milieu par les nombreux jeunes qui reviennent travailler en région et doivent habiter chez leurs parents, les gens de la Minganie partis depuis longtemps qui reviennent loger chez certains membres de leur famille et les employés intéressés à occuper certains emplois disponibles mais dont les salaires ne sont pas assez élevés pour se loger et qui refusent les emplois.

Le Centre de Santé et des Services Sociaux de la Minganie a noté dans son mémoire⁷ présenté au BAPE :

«Du côté des logements, nous appréhendons une augmentation des problèmes de rareté d'habitation chez les familles les plus démunies de notre région. Est-ce que l'arrivée d'Hydro-Québec fera augmenter le prix des logements ? Comment nos familles démunies feront-elles pour donner davantage de leurs maigres revenus pour se loger ?»

Pourtant, le promoteur dans son étude⁸ d'impact environnemental indique : *«Incidence modérée sur le marché immobilier de Havre-Saint-Pierre»*

Les chiffres indiqués précédemment montrent que l'incidence est forte sur le marché immobilier de Havre-Saint-pierre et qu'elle n'a pas été considérée pour les autres municipalités de la Minganie.

2.4.2. Vente de maisons

La valeur des propriétés a également connu une augmentation considérable à Havre-Saint-Pierre notamment. En effet, le prix des maisons a régulièrement augmenté au cours des dernières années mais a connu en 2009 une amplification importante.

Voici un tableau⁹ qui montre le ratio des prix de vente sur l'évaluation municipale à Havre-Saint-Pierre dans les dernières années. On constate qu'en octobre 2009, le

⁷ Mémoire du Centre de Santé et de Services Sociaux de la Minganie présenté au Bureau d'Audiences publiques sur l'Environnement dans le cadre du projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine.

⁸ Étude d'impact sur l'environnement, volume 5, milieu humain-Minganie, Hydro-Québec Production, décembre 2007

⁹ Tiré du Journal le Nord-Est, 18 novembre 2009.

ratio était de 207.48%, comparativement à 158.65% dans la même période en 2008.

De même, on peut noter dans ce tableau la différence avec les marchés de Sept-Îles et Port-Cartier, dont les ratios sont restés presque identiques en 2008 et 2009, illustrant une rupture flagrante en Minganie très certainement liée à l'inflation engendrée par le projet de développement hydroélectrique de la rivière Romaine.

Statistiques sur le marché de l'immobilier à Sept-Îles

Ratios des prix de vente sur l'évaluation municipale

Année	Havre-Saint-Pierre	Sept-Îles	Port-Cartier
2005	114,86%	122,47%	100,86%
2006	123,09%	135,5%	120,1%
2007	131,28%	130,31%	147,06%
2008	158,65%	154,39%	184,17%
2009 (octobre)	207,48%	150,62%	182,62%

Source: Les évaluations immobilières Richard & Associés Inc.

2.4.3. Terrains et constructions résidentielles

Havre-Saint-Pierre

L'incidence du projet est également très marquée sur la demande de constructions résidentielles dans la municipalité de Havre-Saint-Pierre.

En effet, il y a eu une augmentation de 184 % pour la construction résidentielle à Havre-Saint-Pierre en 2009, comparativement à 2008.

En 2009, la municipalité de Havre-Saint-Pierre a mis en disponibilité 35 lots pour la construction de maisons mobiles qui se sont louées rapidement. En date de novembre 2009, la municipalité compte 129 noms en attente d'un terrain destiné à l'installation de maisons mobiles.

Par ces faits, nous constatons qu'il y a une explosion de la demande de construction résidentielle au sein de la municipalité de Havre-Saint-Pierre.

L'étude d'impact sur l'environnement du promoteur¹⁰, en termes de l'incidence sur le marché de Havre-Saint-Pierre, évalue que de 2009 à 2012, il y aura une demande pour 56 à 94 nouvelles résidences et logements à Havre-Saint-Pierre.

Or, selon le document justificatif¹¹ pour la demande d'agrandissement du périmètre urbain pour la municipalité de Havre-Saint-Pierre, en 2009, 58 constructions ont été faites à l'intérieur du périmètre urbain et 4 à l'extérieur du périmètre urbain, ce

¹⁰ Étude d'impact sur l'environnement, volume 5, milieu humain-Minganie, Hydro-Québec Production, décembre 2007

¹¹ Document justificatif pour la demande d'agrandissement du périmètre urbain de la municipalité de Havre-Saint-Pierre.

qui monte à 62 constructions au total, pour la seule année 2009, de janvier à septembre. Et cela ne suffit toujours pas à la demande.

Nombre de constructions à l'intérieur du périmètre urbain, 1999-2008¹²

Année	Usages				Total
	Résidentiel	Commercial	Industriel	Institutionnel	
1999	3	-	1	-	4
2000	2	-	2	-	4
2001	4	-	1	1	6
2002	5	-	-	-	5
2003	8	-	-	1	9
2004	6	1	-	1	8
2005	11	-	1	1	13
2006	14	1	2	-	17
2007	7	1	-	-	8
2008	19	-	1	-	20
Total	79	3	8	4	94

Nombre de constructions à l'intérieur du périmètre urbain, 2009¹³

Année	Usages				Total
	Résidentiel	Commercial	Industriel	Institutionnel	
2009	54	4	0	0	58

Pour répondre à la demande, la municipalité ouvre 12 nouveaux lots pour la construction résidentielle.

L'incidence du projet sur le marché immobilier de Havre-Saint-Pierre est plus forte que prévue par le promoteur dans son étude d'impact sur l'environnement.

Baie-Johan Beetz

La municipalité de Baie-Johan-Beetz, étant donné sa situation géographique avait été ciblée comme pouvant potentiellement être touchée par les retombées du projet hydroélectrique de la rivière Romaine en termes d'installation de travailleurs.

Il est primordial de mentionner que la route menant au chantier du projet se situe à distance égale de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz et de celle de Havre-Saint-Pierre. Ainsi, certains travailleurs ou certaines familles peuvent préférer les caractéristiques de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz à celle de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre. La Municipalité a déjà reçu plusieurs appels téléphoniques afin de connaître les disponibilités en espace résidentiel pour les travailleurs du chantier de la rivière Romaine.

¹² Selon le document justificatif pour la demande d'agrandissement du périmètre urbain de la municipalité de Havre-Saint-Pierre.

¹³ Document justificatif pour la demande d'agrandissement du périmètre urbain de la municipalité de Havre-Saint-Pierre.

Entre 1999 et 2008, il y a eu 1 construction à l'intérieur du périmètre urbain et 3 à l'extérieur du périmètre urbain. Pour l'année 2009 (jusqu'en septembre), la municipalité a dû demander un agrandissement de son périmètre urbain, puisque déjà 3 constructions sont en cours à l'extérieur du périmètre urbain.

Nombre de constructions à l'extérieur du périmètre urbain, 1999-2008¹⁴

Année	Usages			
	Résidentiel	Commercial	Industriel	Institutionnel
1999	-	-	-	-
2000	1 ¹⁵	-	-	-
2001	-	-	-	-
2002	-	-	-	-
2003	-	-	-	-
2004	-	-	-	-
2005	1 ¹⁶	-	-	-
2006	-	-	-	-
2007	1 (chalet)	-	-	-
2008	-	-	-	-
Total	3	0	0	0

Nombre de constructions à l'extérieur du périmètre urbain, 2009¹⁷

Année	Usages				Total
	Résidentiel	Commercial	Industriel	Institutionnel	
2009	2 ¹⁸	0	0	1 ¹⁹	3

Tableau 6 : Croissance résidentielle passée et future

Croissance résidentielle	Nombre
Croissance 1999-2009	4
Croissance prévue 2010-2025	6

Étant donné la petitesse de la municipalité, le nombre de 3 constructions en une année est une augmentation fulgurante car il correspond au total des constructions effectuées entre 1999 et 2008. Il est donc évident que le projet a déjà un impact sur cette municipalité qui représente de part sa petite population, un milieu extrêmement fragile.

¹⁴ Selon le document justificatif pour la demande d'agrandissement du périmètre urbain de la municipalité de Baie-Johan-Beetz.

¹⁵ À proximité du périmètre urbain.

¹⁶ À proximité du périmètre urbain.

¹⁷ Il faut spécifier que l'année 2009 n'est pas terminée.

¹⁸ À proximité du périmètre urbain.

¹⁹ À proximité du périmètre urbain.

Longue-Pointe-de-Mingan

La municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan était, elle aussi ciblée par le promoteur, comme pouvant intéresser certains travailleurs à venir s'y installer.

On dénombre en effet 4 nouvelles constructions en seulement quelques mois de l'année 2009, comparativement à 9 entre 1999 et 2008. La municipalité a déjà agit face aux demandes en ouvrant 8 nouveaux terrains résidentiels.

2.4.4. Emplacements industriels

Au Havre-Saint-Pierre, il n'y a pour le moment aucune place pour l'industrie et la municipalité est en discussion avec Rio Tinto pour l'acquisition de places industrielles.

Le manque de places est un frein à l'établissement de nouvelles industries, garantes du développement de la Minganie.

2.4.5. Les habitations à loyers modiques (HLM) :

L'office municipal d'habitation est l'organisme qui gère les habitations à loyer modéré (HLM). Ces habitations à loyer modique étaient déjà à pleine capacité avant l'arrivée du projet Romaine et avec la hausse du prix des loyers et du coût de la vie, la situation s'est nettement aggravée car les demandes pour des logements sociaux sont en hausse fulgurante.

Le Centre de Santé et de Services sociaux de la Minganie posait déjà ces questions dans son mémoire²⁰ :

«Du côté des logements, nous appréhendons une augmentation des problèmes de rareté d'habitation chez les familles les plus démunies de notre région. Est-ce que l'arrivée d'Hydro-Québec fera augmenter le prix des logements ? Comment nos familles démunies feront-elles pour donner davantage de leurs maigres revenus pour se loger ?»

La pénurie de logement a entraîné une spéculation immobilière fulgurante, propulsant toute une catégorie de la population de la Minganie dans une situation de pauvreté et de précarité intolérable.

En effet, les aînés, les jeunes, les personnes seules, les familles monoparentales et les familles à revenus modestes ne sont plus capables d'assumer les coûts des loyers et sont donc dans l'incapacité de se loger car les HLM sont à pleine capacité.

²⁰ Mémoire du Centre de Santé et de Services Sociaux de la Minganie présenté au Bureau d'Audiences publiques sur l'Environnement dans le cadre du projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine.

Cette crise engendre des situations de cohabitation forcée et entraîne même le départ de certaines personnes de la Minganie.

Au Havre-Saint-Pierre, des autorisations ont déjà été accordées en vue de réaménager l'HLM existant de manière à diminuer la grandeur de certains logements. Ces modifications vont permettre d'augmenter un peu la capacité d'accueil.

Les aînés de la Minganie sont touchés de plein fouet par ces situations car la rareté des logements HLM les obligent à demeurer dans leur maison même si elles n'ont plus la capacité physique d'en assurer l'entretien.

À Havre-Saint-Pierre, il existe un Centre Hospitalier de Soins Longue Durée (CHSLD) dont la capacité d'accueil est de 60 personnes. Ce CHSLD dessert toute la Minganie et accueille principalement des personnes âgées en perte d'autonomie. C'est la seule ressource disponible en Minganie.

Concernant les logements sociaux pour les aînés de la Minganie autonomes ou semi-autonomes, les municipalités de Rivière-au-Tonnerre, Rivière-Saint-Jean, Longue-Pointe-de-Mingan, Havre-Saint-Pierre et Aguanish disposent toutes d'une habitation à loyer modique. Elles sont toutes occupées à plein capacité soit par des aînés, soit par des familles moins bien nanties, suivant les municipalités.

Aucune autre ressource n'est disponible dans le milieu en termes de résidence de Type Familial (RTF) ou de ressource intermédiaire (RI)

En répondant aux besoins de cette partie de la population, quelques maisons privées pourraient ainsi revenir sur le marché immobilier.

L'inflation a eu pour conséquence d'augmenter la demande en logements sociaux qui étaient déjà complets avant l'arrivée du projet.

2.5. La main d'œuvre

La pénurie de logements et la spéculation immobilière ont également eu pour effet pervers de créer une pression sur les salaires ou de freiner l'embauche éventuelle de personnes de l'extérieur dans des secteurs névralgiques de la société tels que la santé, l'éducation, les organismes communautaires et les organismes de développement. Les petites et moyennes entreprises en subissent également le contrecoup, accentué d'autant par la migration de la main d'œuvre vers des emplois mieux rémunérés associés au chantier.

Tous les grands organismes et entrepreneurs de la Minganie sont touchés par la problématique d'hébergement à prix abordable pour recruter de la main d'œuvre spécialisée de l'extérieur. On peut citer :

- Le Centre Local d'Emploi de la Minganie
- Le Centre Local de Développement Minganie
- La Municipalité Régionale de Comté de Minganie
- Le Centre de Santé et des Services Sociaux de la Minganie
- La Commission scolaire de la Moyenne Côte-Nord
- Q.I.T. Fer et Titane
- La Sûreté du Québec
- Parcs Canada

Ces organisations en pénurie de ressources humaines survivent au jour le jour et ne peuvent pas être proactifs en se tournant vers l'avenir et en élaborant de nouveaux projets, ce qui met en péril le développement harmonieux et durable de la Minganie.

Une étude a été produite par Mallette²¹ « Impact de la demande de main d'œuvre du projet La Romaine sur les entreprises de la Minganie ». Cette étude, initiée en février 2009, avait comme mandat de proposer des recommandations pour minimiser l'impact de la demande en main d'œuvre du projet de développement hydroélectrique de la rivière Romaine sur les entreprises du milieu. La démarche proposée visait à :

- Sensibiliser les propriétaires d'entreprises de la région à l'impact que le projet La Romaine pouvait avoir sur leur main d'œuvre;
- Définir le profil de la main d'œuvre Minganoise et des personnes aptes à intégrer le marché du travail;
- Agir sur les sources de main d'œuvre, notamment en précisant les formations disponibles sur le territoire et les besoins à cet effet;
- Recommander des mesures permettant d'assurer la disponibilité de la main d'œuvre pour le complexe Romaine tout en minimisant son impact sur le personnel des entreprises du milieu.

Des constats et pistes de solutions à l'intérieur et l'extérieur des PME ont été apportés et quelques unes peuvent être mises en applications au sein des entreprises.

²¹ Impact de la demande de main d'œuvre du projet La Romaine sur les entreprises de la Minganie, Mallette octobre 2009.

Résumé des pistes de solution

À l'intérieur des PME	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place de bonnes pratiques en gestion des ressources humaines : manuel de l'employé, politique salariale, descriptions de postes, processus d'évaluation des employés - Développer les compétences des propriétaires et gestionnaires de PME (gestion des ressources humaines, analyse financière, gestion de projets) - Développer les compétences des employés (campagnonnage, cours, conférences, coaching) - Effectuer un diagnostic 3 fonctions (organisation, ressources humaines, production, marketing et finances) pour connaître la situation actuelle, et une planification stratégique pour définir les enjeux, cibler une niche et concentrer les efforts - Concentrer les efforts sur le «core business» - Établir les prix de revient et sélectionner les secteurs les plus rentables - Utiliser des ressources externes à l'entreprise : la sous-traitance, les regroupements d'entreprises, la délégation à d'autres succursales, les alliances stratégiques - Faire preuve de souplesse et d'imagination en utilisant le savoir des employés - Mobiliser les employés - Communiquer - Assouplir les conditions d'emploi (par exemple emploi à temps partiel) - Valider la reconnaissance non monétaire
À l'extérieur des PME	<ul style="list-style-type: none"> - Envisager des bassins de main-d'œuvre sous-utilisés sur le territoire de la Minganie : les femmes, les personnes plus âgées, les jeunes, les autochtones des communautés avoisinantes - Élargir le recrutement dans des bassins de main-d'œuvre extérieurs à la Minganie : autres régions ressources, municipalités affectées par des fermetures d'usines, immigrants, etc. - Avec le support du CLÉ, préparer une «carte verte de l'emploi en Minganie» qui pourra rapidement se déployer dans les régions ciblées extérieures à la Côte-Nord - Créer un partenariat entre un regroupement de PME et la municipalité de Havre-Saint-Pierre pour augmenter les capacités d'hébergement sur ce territoire - Insérer de façon particulière et explicite la Minganie dans l'ensemble des activités prévues dans le cadre de l'entente 3R (Renforcement de l'identité des régions, Recrutement-rétention, Rayonnement) de la CRECN - Mettre sur pied un comité visant à faciliter et accélérer l'intégration dans le tissu social de nouveaux arrivants - Inclure au site Internet de la MRC Minganie une section portant sur les opportunités d'emploi au sein des PME de la Minganie, résultant du projet La Romaine - Inclure toutes les PME de la Minganie à afficher leurs postes vacants au CLÉ et sur le site Placement en ligne, pour qu'il soit riche et devienne LA référence pour tous les chercheurs d'emploi - Mettre sur pied un mécanisme permanent de concertation entre les PME de la Minganie et les établissements de formation de la région pour rapidement identifier les besoins en ce sens et les combler - Informer les PME sur les aides financières disponibles pour supporter la formation des employés et sur les programmes disponibles en région

22

L'étude se fonde en grande partie sur la mise en place de bonnes pratiques en gestion des ressources humaines à l'intérieur des PME, alors que la plupart sont des très petites entreprises (TPE) et ne sont pas nécessairement outillées dans le domaine. La teneur de cette étude nous inquiète grandement car elle est trop théorique et trop éloignée de la réalité des entreprises de la Minganie. Il est également important de souligner que pour la plupart, ces très petites entreprises ont toujours évolué d'une façon très simple dans un marché où l'entrepreneur n'avait pas besoin de trouver des solutions de recrutement et de rétention de main d'œuvre.

Les mesures proposées à l'extérieur des PME se fondent également sur des ressources humaines disponibles dans le milieu, alors que les organismes pouvant

²² Impact de la demande de main d'œuvre du projet La Romaine sur les entreprises de la Minganie, Mallette octobre 2009.

appuyer ces recommandations, tel que le Centre Local de Développement de la Minganie n'ont pas présentement le personnel en place, ni les ressources financières nécessaires à l'embauche de ressources humaines.

Il est à noter que ladite étude ne considère pas la grande entreprise, les organismes gouvernementaux, paragouvernementaux et le milieu communautaire²³.

Pour caractériser les ressources en emploi, une enquête a été réalisée auprès des entreprises avec la collaboration de la MRC de Minganie. L'enquête ciblait uniquement les entreprises susceptibles de subir un impact du projet La Romaine. La grande entreprise, les organismes gouvernementaux et paragouvernementaux n'ont donc pas été considérés puisque les conditions d'emploi offertes (salaires, avantages sociaux, etc.) devraient limiter le transfert de main-d'œuvre vers le projet La Romaine. Les organismes à but non lucratif (OBNL) ont également été écartés de l'analyse, ceux-ci étant davantage à vocation communautaire et sociale qu'industrielle.

Les organismes communautaires et de soutien ne sont pas très nombreux en Minganie et sont pourtant la base solide et nécessaire au développement social d'un milieu. Les situations précitées leur occasionnent de grandes difficultés de recrutement et mettent en péril leur existence à long terme car le personnel restant s'épuise.

Ces structures vitales pour le développement durable d'une communauté sont déjà sous-financées et les impacts du projet Romaine risquent d'avoir de lourdes conséquences de déstructuration du tissu social de la Minganie.

D'ailleurs le Centre de Santé et des Services Sociaux de la Minganie mentionnait déjà l'éventualité d'une pénurie en matière de ressources humaines dans son mémoire²⁴ déposé dans le cadre des audiences publiques comme suit :

« Dans un contexte de précarité des ressources humaines, nous nous préoccupons aussi de la perte ou du glissement des employés vers Hydro-Québec. En pénurie de personnel, comment ferons-nous pour pallier l'augmentation du manque de ressources humaines à partir du moment où des centaines de personnes iront travailler pour vous ? Qu'arrivera-t-il du réseau communautaire quand ses employés s'en iront chez vous ? Évidemment, nous encourageons l'épanouissement des ressources humaines, mais nous sommes conscients que ces nombreux départs se concentreront tous dans les mêmes années. Vivrons-nous l'effritement du réseau communautaire ? Nous aimerions qu'Hydro-Québec, de par ses expériences précédentes, nous informe par statistiques des effets que le Centre de santé et de services sociaux de la Minganie pourrait subir. »

²³ Impact de la demande de main d'œuvre du projet La Romaine sur les entreprises de la Minganie, Mallette octobre 2009.

²⁴ Mémoire du Centre de Santé et de Services Sociaux de la Minganie présenté au Bureau d'Audiences publiques sur l'Environnement dans le cadre du projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine.

Une structuration et un travail de concert entre les entreprises, organisations et élus du milieu de la Minganie est primordial afin de pouvoir coordonner tous les aspects de notre développement et d'assurer une vision commune et un développement durable souhaité de toutes les couches de la société. Pour ce faire, il est impératif d'avoir des ressources humaines et financières adéquates.

C'est d'ailleurs dans un effort de volonté commune afin d'atteindre les objectifs d'un bien-être collectif de la Minganie que ce document se veut une première étape.

2.6. Salaires, coût de la vie et éventuelle perte de services

Les problématiques de logements agissent directement sur le coût de la vie. La pression sur les salaires est donc considérable, faisant vivre aux entreprises et organismes communautaires une migration de la main d'œuvre occasionnant un roulement de ressources humaines incroyable.

Les entreprises de services disent avoir augmenté leur masse salariale d'au moins 2%, et avoir dû faire beaucoup de négociations cas par cas avec les employés. Les organismes communautaires, PME et TPE ne peuvent pas tous être concurrentiels en matière de salaires ou d'avantages sociaux.

Ces mouvements de main d'œuvre ont déjà eu des répercussions importantes sur les entreprises saisonnières, directement reliées à la diversification économique stable et durable de la région, tels que :

- Le tourisme
- L'exploitation de petits fruits
- La pêche

2.7. Enfance, Jeunesse et Famille

2.7.1. Services du Centre de Santé et de Services Sociaux de la Minganie

Les services de santé courants :

Selon l'étude d'impact sur l'environnement²⁵ on peut lire :

«Faible augmentation possible de pression sur les services du Centre de santé et de services sociaux de la Minganie En règle générale, Hydro-Québec n'a pas recours aux services de santé des communautés locales pour les travailleurs présents sur ses chantiers. Les campements de travailleurs ont leur propre clinique médicale et les cas graves sont évacués vers les centres hospitaliers capables de les accueillir. Les chantiers de Sainte-Marguerite-3 et de la Toulnostouc n'ont d'ailleurs pas entraîné de surcharge des services médicaux et sociaux, selon les intervenants de Havre-Saint-Pierre qui se sont renseignés auprès de leurs collègues de la Côte-Nord. Cependant, comme les intervenants rencontrés l'ont indiqué, le CSSSM étant beaucoup plus petit que les centres de Sept-Îles ou de Baie-Comeau, il est possible qu'une demande même limitée de la part des travailleurs du complexe puisse avoir un effet sur ses services et sur ses ressources.»

Jusqu'à très récemment, le promoteur ne disposait sur le chantier que d'un service de santé localisé dans un véhicule d'urgence qui patrouillait le chantier. Cette ressource ne bénéficiait pas de services médicaux et n'était pas équipée pour réaliser des diagnostics.

Cette situation, alliée à une présence accrue de personnes à Havre-Saint-Pierre ou proche de Havre-Saint-Pierre, a entraîné une augmentation de consultations à l'urgence du Centre de Santé et de Services Sociaux de la Minganie.

Compilation des visites à l'urgence²⁶

Années	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Prévisions pour 2009-2010
Nombre de visites à l'urgence du CSSSM	8 717	8 141	9 054	10 788

²⁵ Étude d'impact sur l'environnement, volume 5, milieu humain-Minganie, Hydro-Québec Production, décembre 2007

²⁶ Données statistiques issues du Centre de Santé et de Services Sociaux de la Minganie, 11 décembre 2009

Pour 300 travailleurs, l'augmentation est de 19,15 % de visites à l'urgence entre avril et décembre 2009. Pour 2 000 travailleurs de plus, l'augmentation sera-t-elle de 127,66 %?

Donc, $9\,054 \text{ visites} \times 127,66 \% = 20\,612 \text{ visites par année}$. En moyenne, l'établissement recevait 24,8 visites / jour à l'urgence. Les prévisions indiquent donc que l'établissement va passer à 56,47 visites / jour.

Selon les données du CSSSM, 234 nouveaux dossiers concernant les employés travaillant à la Romaine (Hydro Québec) ont été créés depuis le début du projet (de avril 2009 à décembre 2009) pour seulement 550 travailleurs en date du 11 décembre 2009. Les consultations ont été faites pour : des fractures, lacérations, douleur rétro sternale, douleur musculo-squelettique, état grippal, épuisement professionnel.

Si l'on tient compte de l'augmentation des consultations à l'urgence en fonction du nombre de travailleurs, les effectifs supplémentaires nécessaires pour répondre uniquement aux besoins de l'urgence vont devoir être de :

- 1 infirmière
- 1 médecin
- 1 ressource administrative

Ce besoin supplémentaire devra être assumé sans aucune augmentation d'effectif médical au CSSSM et représentera donc une charge de travail supplémentaire pour le personnel en place. Il risque à long terme d'avoir un impact sur la qualité de travail du personnel et sur les services de santé dispensés dans le reste de la Minganie.

Il est impératif d'ajouter que les médecins ont énormément de tâches et responsabilités autres, notamment, visites et suivis des patients hospitalisés, suivis médicaux en clinique externe, suivis des patients dans les CLSC, sans compter les comités obligatoires, les suivis des dossiers médicaux etc.

Il y a 7 CLSC, un par municipalité en Minganie. Dans ces 7 CLSC, il y a au moins une visite d'un médecin par mois ce qui signifie au moins 7 visites par mois dans les autres municipalités de la Minganie, incluant les déplacements à Port-Menier, sur l'île d'Anticosti.

À l'heure actuelle, le promoteur dispose d'une petite clinique organisée récemment sur le chantier avec des ressources humaines en soins infirmiers qui peuvent être orientées dans leurs actes par des médecins localisés à Montréal. Cet accompagnement téléphonique a toutefois des limites qui font craindre au Centre de Santé et de Services Sociaux de la Minganie un impact sur leurs services.

En effet, Hydro-Québec dans sa clinique ne disposera pas de tous les outils nécessaires aux rapports diagnostiques tels que les tests de laboratoire et les radiographies. Ceci signifie que les patients devront nécessairement aller consulter

au CSSSM pour de tels suivis ou examens médicaux. D'autres interrogations se posent donc en termes de renouvellement d'ordonnance pour des travailleurs régulièrement médicamenteux. Ces travailleurs devront-ils consulter encore une fois au CSSM pour leurs suivis médicaux réguliers?

Le Centre de Santé et des Services Sociaux de la Minganie, à l'instar des autres centres de santé au Québec, vivait déjà une pénurie de main d'œuvre (personnel médical, infirmiers, personnel de laboratoire etc.), accentuée par l'augmentation de consultations à l'urgence ou en clinique externe des travailleurs du chantier.

La plus grande crainte vient également du fait, que contrairement à d'autres grands projets hydroélectriques, celui de la rivière Romaine est très proche des communautés et que les travailleurs ont donc le libre choix de consulter à la clinique du chantier avec un personnel infirmier ou au Centre de Santé et de Services Sociaux de la Minganie où ils peuvent rencontrer des médecins.

L'augmentation ressentie depuis l'arrivée des travailleurs n'a pour le moment pas diminuée malgré l'installation de la clinique au camp du KM 1.

La proximité du futur campement des Murailles qui sera situé à 36.5 km de la route 138, donc à 66.5 km du Centre de Santé et de Services Sociaux de la Minganie, interpelle l'organisme de santé quant à l'affluence supplémentaire qui pourrait perdurer et s'accroître proportionnellement au nombre de travailleurs sur le chantier et à l'installation des nouvelles familles en Minganie.

Toujours selon l'étude d'impact sur l'environnement²⁷, on peut lire :

«Par ailleurs, les travailleurs et leurs familles qui pourraient s'établir à Havre-Saint-Pierre ne devraient pas entraîner une hausse sensible de la demande de services au CSSSM, puisque ces nouveaux résidents ne feront que maintenir le niveau de population.»

Les chiffres de consultation à l'urgence sont éloquentes et alarmants. L'arrivée massive et rapide des travailleurs ne maintient pas le niveau de population de la Minganie mais l'accroît brutalement, déstabilisant notamment ainsi les services de santé présents.

La sous-estimation du nombre de familles nouvellement installées dans la région aggrave d'autant plus le problème puisque ces arrivées représentent des demandes supplémentaires en matière de services de santé courants et de services sociaux.

Il est impératif de souligner que le promoteur a omis de considérer le cumul possible de ces différents impacts sur le Centre de Santé et de Services Sociaux (CSSSM) en considérant uniquement le cas du centre hospitalier de Havre-Saint-Pierre.

²⁷ Étude d'impact sur l'environnement, volume 5, milieu humain-Minganie, Hydro-Québec Production, décembre 2007

En effet, le CSSSM dessert, comme son nom l'indique, toute la Minganie. La déstabilisation de son organisation à la base se répercute inexorablement sur les autres points de services en Minganie donc dans toutes les municipalités. Les points de services essentiels que représentent les Centres locaux de services communautaires (CLSC) offrent des services de première ligne en matière de santé (dispensaire, clinique) et d'assistance en matière de services comme le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées, les cours prénataux, les soins aux nouveau-nés, la vaccination des jeunes enfants etc. Ils sont primordiaux en Minganie et permettent une régularisation des services tout en ayant une proximité essentielle avec la population. Les impacts du projet sur le coût de la vie et sur la main d'œuvre sont inexorablement ressentis dans les CLSC. La pénurie de médecins déjà existante et accrue par l'augmentation de la clientèle au CSSSM met également en péril les visites desdits médecins à la population de la Minganie dans les CLSC de la Minganie.

Le Centre de Santé et de Services Sociaux de la Minganie se doit, à l'instar de tous les autres centres de santé au Québec, de dispenser des services de santé courants et des services sociaux sur l'ensemble de son territoire.

Or tel qu'il a été décrit au début du présent document, la Minganie couvre non seulement un immense territoire mais se caractérise par la présence d'un milieu insulaire qu'est l'île d'Anticosti.

Le CSSSM fait donc, en temps normal, déjà face à une situation très complexe au niveau de l'organisation des services.

Encore une fois, le promoteur a négligé cette réalité de la Minganie, minimisant ainsi toute la dimension d'impacts cumulatifs en termes de services de santé et de services sociaux sur la Minganie dans son ensemble.

Les services sociaux et psychosociaux

Tel que mentionné dans la section ci-dessus, la sous-estimation du nombre de familles s'installant en Minganie et l'absence d'évaluation des impacts à grande échelle de la Minganie ont entraîné une augmentation notable et significative de demandes au niveau de services psychosociaux.

Il est important de souligner que ces questions essentielles avaient été soulevées à plusieurs reprises avant l'acceptation du projet et qu'elles sont pour plusieurs d'entre elles restées sans réponse de la part du promoteur.

En effet, dans son mémoire²⁸ adressé au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le Centre de santé et de services sociaux de la Minganie

²⁸ Mémoire du Centre de Santé et de Services Sociaux de la Minganie présenté au Bureau d'Audiences publiques sur l'Environnement dans le cadre du projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine.

soulevait déjà de nombreux questionnements en regard du projet et des impacts appréhendés sur ses services :

«Bien qu'en accord avec le projet, nous avons certaines préoccupations reliées au financement de notre établissement. En considérant que notre valeur fondamentale est l'approche-client, comment allons-nous faire pour évaluer les dépenses supplémentaires occasionnées par l'arrivée des travailleurs et des nouvelles familles?

Nous aimerions être en mesure d'identifier maintenant leurs besoins futurs sur notre territoire. Comment allons-nous faire pour continuer à offrir des services de qualité, empreints d'humanité? Nous aimerions avoir un portrait des impacts sur nos services pour maintenir leur qualité.

D'autres questions nous viennent à l'esprit. Quelle sera la fréquentation en termes de consultations courantes, compte tenu de la pénurie de médecins et d'infirmières? Avez-vous prévu des mesures de compensation financière à mesure que notre achalandage augmentera ? Comment allons-nous réagir lors d'accidents graves? Comment devons-nous adapter notre service ambulatoire et quel sera le vôtre? Devrons-nous réaménager certains horaires de notre urgence, si votre chantier opère 24/24 heures? Nous vous informons que nous sommes un centre de stabilisation et que nous devons transférer les cas de traumatologie dans un autre centre dans un intervalle de dix minutes.»

Il faut ajouter à cela que l'Agence de Santé et de Services Sociaux de la Côte-Nord se questionnait également sur la sous-estimation des impacts sociaux et psychosociaux du promoteur dans son étude d'impact sur l'environnement.

Selon son mémoire²⁹ déposé dans le cadre des audiences publiques on peut lire :

«Le tableau qui suit présente des impacts sociaux et psychosociaux appréhendés du projet La Romaine qui n'ont pas été soulevés par le promoteur dans son évaluation d'impacts. Il importe de préciser que la santé publique est consciente que de nombreux impacts positifs sont également associés à ce genre de projet de développement, mais l'étude d'impact est explicite à cet effet. Nous référons donc le lecteur au chapitre 31 de l'étude d'impact pour de plus amples détails concernant les aspects positifs du projet. Pour la santé publique, les impacts appréhendés liés aux domaines social et psychosocial devraient être examinés et documentés davantage, dans le contexte précis de La Romaine. C'est pourquoi la liste suivante, réalisée à partir d'une recension d'écrits scientifiques, est proposée à titre indicatif et non exhaustif. Comme le spécifie la littérature sur le sujet (par exemple : Gagnon, 1994; Vauclay, 2000), c'est par un ancrage dans le milieu, via des processus participatifs adaptés, que la mise à jour des aspects à évaluer peut se réaliser de façon satisfaisante.

²⁹ Les impacts sociaux et psychosociaux appréhendés en lien avec le projet d'aménagement hydroélectrique sur la rivière Romaine, mémoire déposé dans le cadre des audiences publiques en environnement le 27 novembre 2009

Impacts sociaux et psychosociaux négatifs pouvant être causés par la construction d'une infrastructure industrielle³⁰

SOURCE	IMPACT POSSIBLE	RÉFÉRENCE
Qualité de vie générale	Perte de liens Dégradation du milieu environnemental et social Déplacements Augmentation des prix des biens de consommation Augmentation de la pauvreté des plus pauvres Inégalités sociales accrues Sentiment d'insécurité	Simard et Gagnon, 2002 Merrouche, 2005
	Conflits et insatisfactions	Côté, 2001 Gagnon, 1994
Transport routier	Qualité de vie : nuisances (bruit, pollution, poussière, circulation, odeurs) Perturbation de la circulation	Côté, Gilles, 2001 Brown et al., 2008 Vanclay, 2000 Gagnon, 1994
	Sécurité (traumatismes non intentionnels, peur)	Caron et Simard, 2001 Vanclay, 2000
Infrastructures directes et indirectes Ennoiement	Déplacements de lieux, d'activités et pertes d'emplois liés	Caron et Simard, 2001 Brown et al., 2008 Vanclay, 2000 Gagnon, 1994
Éclairage	Nuisances Au loisir et au sommeil	Gagnon, 1994
Marché résidentiel/pendant la construction	Difficulté de se loger à bon marché entraînant impacts psychosociaux	Doucet, Chantale, 2000 Brown et al., 2008 Vanclay, 2000 Gagnon, 1994 US, 1994
	Difficulté de se loger (point) entraînant impacts psychosociaux	
Résidence : «principale composante de la qualité de vie des résidents» (Doucet, 2000)	Spéculation sur les prix de propriétés	
Marché résidentiel/après la construction	Pertes subites de revenus des logements d'où modification du ratio hypothèque/revenu	

³⁰ Tiré de : Les impacts sociaux et psychosociaux appréhendés en lien avec le projet d'aménagement hydroélectrique sur la rivière Romaine, mémoire déposé dans le cadre des audiences publiques en environnement le 27 novembre 2009

SOURCE	IMPACT POSSIBLE	RÉFÉRENCE
Revenus commerciaux locaux (secteurs secondaires et tertiaires)/après la construction	Retombées économiques locales variables	Gendron, Corinne, 2002 Lavoie, 2002 Merrouche, 2005
	Faillites et embarras financiers causant impacts psychosociaux (stress, détresse, abattement, suicides)	Lavoie, 2002 Vanclay, 2000
	Compétition et inégalités entre les commerçants locaux et bris de réseaux locaux, de liens de confiance et de partenariats déjà établis	Gendron, 2002 Lavoie, 2002 Merrouche, 2005 Gagnon, 1994
Réorientation de la vocation régionale et locale Image industrielle régionale renforcée	Perte de l'image régionale de tourisme-nature. Offre plus étendue d'activités touristiques Partage des activités existantes avec de nouvelles activités Nécessité d'infrastructures accrues Utilisation des structures d'hébergement touristique par les travailleurs	Gagnon, 1994
Réseaux sociaux et communautaires	Demandes d'activités plus nombreuses vs offre disponible	Vanclay, 2000 Gagnon, 1994 US, 2003
	Changement dans l'organisation de la communauté Équité et accessibilité des services	
	Services (services de garde, écoles, santé, services sociaux) : Disponibilité et équité entre résidents permanents et temporaires	
Arrivée d'étrangers à la communauté	Modification du mode de vie Sentiment de perte de tranquillité	Brown et al., 2008 Vanclay, 2000 Gagnon, 1994
	Accroissement de la demande illicite, et sources de violence potentielle (drogue, alcool, prostitution)	Vanclay, 2000
	Sentiment de perte d'identité (ou de sa dévalorisation) Cohésion sociale affectée	Brown et al., 2008 Vanclay, 2000
Confiance envers les autorités et le privé	Diminution de la confiance si peu d'écoute aux problèmes des résidents et si peu de solutions apportées Perception accrue des risques possibles (santé et environnement) et possibilité accrue de conflits sociaux	Côté, 2001 Brown et al., 2008 Vanclay, 2000
Équilibre des pouvoirs entre les autorités locales et externes	Diminution de la confiance si peu de place accordée au local	Côté, 2001 Vanclay, 2000
	Sentiment de perte de maîtrise du territoire et de ses usages	Gagnon, 1994
Autochtones	Autre volet à documenter davantage en raison de leurs besoins spécifiques Il s'agit d'une clientèle déjà vulnérable	
Services de santé institutionnels et communautaires	Prévoir les impacts psychosociaux pour les ressources et leur disponibilité	

Hydro-Québec dans son étude d'impact sur l'environnement³¹ prévoyait la création d'un comité de suivi des relations avec le milieu. Un comité composé de représentants de Havre-Saint-Pierre et de la MRC de Minganie (Sûreté du Québec, CSSSM, municipalités, Commission scolaire de la Moyenne Côte-Nord, gens d'affaires et autres) a bel et bien été créé mais la première rencontre avec le promoteur n'a eu lieu que le 26 Novembre 2009 soit 6 mois après le début des travaux.

Les programmes aux familles et aux jeunes en difficulté :

Il est évident que ces secteurs subissent également d'importantes répercussions des problématiques exposées tout au long de ce document. Les services dans ce domaine sont déjà sous-développés au CSSSM et le projet hydroélectrique de la rivière Romaine amplifie les besoins.

Nous anticipons donc, en regard de ce qui se passe déjà :

- Une augmentation des grossesses avec l'arrivée de couples ou de jeunes familles, donc une augmentation du besoin en services pré et post-nataux et en services d'immunisation pour les nourrissons et les jeunes d'âge scolaire ;
- Des problèmes parents / adolescents : environnement de travail exigeant, manque de disponibilité parental, l'exode ou éloignement du milieu familial pour le travail, etc. ;
- Une augmentation des problèmes familiaux : difficulté d'adaptation à ce nouvel environnement relié au fait que le réseau d'aide naturel n'est pas facilement accessible ;
- La difficulté d'accès à des services de garde (liste d'attente), l'absence de haltes garderies, l'absence de maison de la famille où les parents pourraient recevoir de l'aide sont des facteurs qui influencent l'intégration des nouveaux arrivants. Il y a un manque flagrant de ressources communautaires.

2.7.2. Les services éducatifs

Les impacts cumulés de la pénurie de logements associés à la hausse des loyers se répercutent inévitablement sur les services éducatifs de la Commission Scolaire de la Moyenne Côte-Nord qui éprouve d'énormes difficultés à recruter du

³¹ Étude d'impact sur l'environnement, volume 5, milieu humain-Minganie, Hydro-Québec Production, décembre 2007

personnel qualifié de l'extérieur étant donné le prix des loyers. Il faut spécifier que la Minganie est considérée comme une zone défavorisée dont l'indice est 10.

De plus, la pénurie de main d'œuvre a entraîné, l'emploi dans certaines petites et moyennes entreprises, de jeunes issus du secondaire. Ces jeunes commencent à travailler dès le secondaire 2 actuellement en Minganie. Outre l'expérience en milieu de travail initialement souhaitée et l'amélioration de leur qualité de vie en termes économiques, la sur sollicitation de ces jeunes a déjà un impact négatif majeur sur leur scolarisation étant donné la surcharge d'heures de travail qu'ils effectuent.

Le programme de persévérance scolaire pour lequel la Commission Scolaire de la Moyenne Côte-Nord déploie d'importantes initiatives ne suffit pas face à la situation et la scolarité de certains jeunes est déjà compromise.

Cette situation a un impact direct et très inquiétant sur l'éducation et la scolarisation des jeunes de la Minganie donc sur l'avenir de notre région.

2.7.3. Services de garde

Centre de la petite enfance (CPE) Picassou

Le centre de la petite enfance Picassou signifiait, dans son mémoire³² adressé au BAPE, une pleine capacité d'accueil de 42 enfants et une liste d'attente de 100 enfants. Il spécifiait à l'époque que seulement 18 places supplémentaires lui avaient été octroyées pour augmenter sa capacité d'accueil à 60 enfants alors que 38 places avaient été initialement demandées au ministère de la Famille et des Aînés pour atteindre la pleine capacité d'un CPE, c'est-à-dire 80 enfants. De plus, le nombre de 18 n'est pas efficient pour le centre de la petite enfance étant donné les ratios éducatrices/enfants, imposés par les normes, selon l'âge des enfants soit :

- 1 éducatrice pour 5 poupons (0 à 18 mois)
- 1 éducatrice pour 8 enfants (18 mois à 4 ans)

Le CPE Picassou a déjà analysé le besoin d'ajouter des places en pouponnière donc d'ouvrir 5 places. Ce qui lui laisse ensuite 13 places subventionnées. Or ce nombre ne permet pas une optimisation des ressources humaines étant donné qu'au moins un des groupes ne sera pas à pleine capacité de 8 enfants.

Selon l'étude d'impact sur l'environnement³³ d'Hydro-Québec production, section 31-20 :

³² Centre de la petite enfance Picassou, pour l'avenir de nos enfants, mémoire déposé au Bureau d'Audiences publiques sur l'Environnement dans le cadre du projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine.

³³ Étude d'impact sur l'environnement, volume 5, milieu humain-Minganie, Hydro-Québec Production, décembre 2007

«Création d'emplois dans les services de garde de la petite enfance : L'arrivée de nouvelles familles à Havre-Saint-Pierre pourrait entraîner l'embauche d'éducatrices au centre de la petite enfance (CPE) de Havre-Saint-Pierre. Selon les prévisions du nombre de travailleurs qui pourraient s'établir en Minganie, les ressources additionnelles requises pourraient être d'une à deux éducatrices, de 2010 à 2012. Aux niveaux primaire et secondaire, l'embauche de personnel additionnel ne serait pas nécessaire.»

Pour répondre aux exigences de ratios, c'est plus qu'une ou deux éducatrices qui seront nécessaires. Effectivement, selon les estimations, il faudra entre 3 et 4 éducatrices additionnelles juste avec les 18 places nouvellement acquises. En effet, le CPE est ouvert 10h par jour et les éducatrices travaillent 8.25 h par jour, 4 jours par semaine. Certaines d'entre elles travaillent à temps partiel actuellement.

Pour répondre adéquatement aux besoins du milieu, il faudra encore 20 places supplémentaires ce qui permettrait au centre de la petite enfance d'atteindre sa pleine capacité. Pour ce faire il est incontestable que le besoin en ressources humaines sera bien supérieur aux 2 éducatrices envisagées par le promoteur.

Encore une fois, l'estimation qui a été faite dans l'étude d'impact du promoteur escamote complètement la demande supplémentaire de places en garderie et les réels besoins en main d'œuvre.

Il est important de noter que le CPE Picassou ne vit actuellement pas une pénurie de main d'œuvre et qu'au contraire, ils ont une liste d'attente d'éducatrices intéressées à travailler pour eux. Les conditions salariales et les avantages sociaux dans un CPE sont intéressants, facilitant le recrutement d'employés mais le problème reste entier considérant le manque de places.

Services de garde en milieu familial

Le CPE Picassou, responsable de la gestion de places de services de garde en milieu familial, mentionnait dans son mémoire³⁴ qu'il gérait 92 places en milieu familial pour l'ensemble de la Minganie soit 12 à Natashquan, 12 à Longue-Pointe-de-Mingan, 6 à Port-Menier et 62 au Havre-Saint-Pierre.

L'unique Centre de la Petite Enfance est basé à Havre-Saint-Pierre et les autres places subventionnées sont attribuées au reste de la Minganie soit 7 municipalités uniquement sous forme de places en milieu familial.

À l'heure actuelle, 6 places sur 12 possibles sont occupées à Longue-Pointe-de-Mingan, les autres sont en attente qu'une personne du milieu souhaite offrir le service de garderie en milieu familial.

³⁴ Centre de la petite enfance Picassou, pour l'avenir de nos enfants, mémoire déposé au Bureau d'Audiences publiques sur l'Environnement dans le cadre du projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine.

Le second service de garde en milieu familial est encore ouvert à Longue-Pointe-de-Mingan mais fermera ses portes pour au moins 12 mois car l'éducatrice est enceinte. Il n'y aura donc plus aucune solution de garde pour l'Ouest de la Minganie.

Un service de garde en milieu familial est à pleine capacité à Natashquan et le second vient de perdre son éducatrice; les familles s'organisent pour recruter une nouvelle personne intéressée à opérer un tel service.

Il y a donc 6 places vacantes à Longue-Pointe-de-Mingan et 6 places vacantes à Natashquan.

Le CPE Picassou nous a mentionné que le service de garde en milieu familial à Port-Menier, sur l'île d'Anticosti fermerait ses portes également en janvier; l'éducatrice a décidé d'arrêter.

Les modèles de service de garde en milieu familial ne répondent pas, même minimalement, aux besoins des municipalités étant donné que peu de personnes sont intéressées à opérer de tels services. La charge de travail dans ces milieux de garde est considérable. L'éducatrice en milieu familial reçoit des enfants 10 heures par jour et doit assumer en plus de son rôle d'éducatrice, la cuisine, le ménage des locaux, la désinfection quotidienne des jouets et la comptabilité. La difficulté à trouver des personnes voulant assumer un tel service de garde met en évidence l'inadéquation du modèle proposé à la réalité des milieux ruraux tels que ceux de la Minganie étant donné qu'aucune autre alternative de garde n'est proposée.

Le modèle de service de garde en milieu familial ne répond aucunement aux besoins des municipalités de l'est et de l'ouest de la Minganie ce qui engendre une crise importante dans ces municipalités, empêchant certaines familles de bénéficier pleinement de l'économie florissante de la région.

Pire, l'augmentation du coût de la vie engendre un appauvrissement de ces familles dont l'un des deux parents se voit contraint de rester en dehors du marché du travail pour s'occuper des enfants. Certaines familles envisagent déjà de quitter la Minganie.

Garderie scolaire

Actuellement une seule garderie scolaire existe en Minganie. Elle est localisée à Havre-Saint-Pierre. Pourtant, les besoins en garderie scolaire sont présents sur l'ensemble du territoire mais ne correspondent pas toujours aux normes en vigueur dans les documents officiels.³⁵ En effet dans ce document on lit que le minimum requis est de 15 enfants ce qui n'est pas le cas dans toutes les municipalités de la Minganie. De tels services sont pourtant essentiels pour ouvrir le bassin de main d'œuvre locale de la Minganie en permettant notamment à des femmes de

³⁵ Les services de garde en milieu scolaire, document d'information, direction de la formation générale des jeunes, ministère de l'éducation du Québec.

réintégrer le marché du travail mais également en favorisant l'installation de nouvelles familles dans les municipalités. Le minimum requis n'est peut être pas atteint à ce jour mais il est évident que si de tels services étaient instaurés dans toutes les municipalités, le nombre d'enfants inscrits augmentera régulièrement.

Tous les effets précédemment décrits limitent notamment l'installation de nouvelles familles et de jeunes dans le milieu et risquent, à l'instar d'autres grands projets industriels au Québec, d'attirer une population presque exclusivement masculine, célibataire ou menant des relations à distance. Ces travailleurs seront des résidents temporaires et non les nouvelles familles désireuses de s'installer à long terme (plus que dix ou quinze ans) en Minganie.

Outre le frein à l'installation de nouvelles familles, ces impacts risquent également d'engendrer un exode de certaines familles dont la qualité de vie a considérablement diminué tant sur le plan économique que sur le plan social.

2.8. Impacts sur la population de l'Île d'Anticosti

Situé sur l'île d'Anticosti, Port-Menier est l'unique village qui abrite 239 résidents et accueille plus d'une centaine de saisonniers de mai à décembre. On y retrouve différents services dont un dispensaire pour offrir les soins de santé.

2.8.1. Le parc immobilier

État actuel

- Le parc immobilier ne répond déjà plus aux besoins :
 - Espaces propriétaires : 71
 - Espaces locatifs : 29
 - Espaces corporatifs : 18
 - 3 manquent d'espaces pour accueillir les saisonniers extérieurs
 - Espaces disponibles :
 - locatifs : 0/29, de mai à décembre
 - propriétaires : 2/71, prix de vente au-dessus du marché local
- Aucun logement adapté pour les personnes âgées.
- Aucun logement disponible pour des travailleurs saisonniers de l'extérieur qui voudraient résider à l'année.
- Les propriétaires n'ont aucun intérêt à aménager des logements locatifs dans leurs résidences.

Conséquences

- Quatre emplois n'ont pas été comblés faute de logements locatifs
 - Surcharge de travail pour le personnel en place
 - Perte de qualité de vie au travail
- Obligation de cohabiter pour les travailleurs provenant de l'extérieur

- Deux saisonniers désirant s'installer ont été obligés de déménager faute d'espace locatif
- Un employeur a logé trois employés dans des hôtels
- Une famille désire s'installer à Port-Menier mais n'a pas de place pour se loger

2.8.2. Le logement et la main d'œuvre

Le village de Port-Menier, à l'image des autres municipalités de la Minganie, vivait déjà une pénurie de logement intimement reliée à la pénurie de main d'œuvre sur l'île. Depuis le début des travaux du projet de développement hydroélectrique de la rivière Romaine, les problématiques se sont aggravées et mettent en péril de nombreux services essentiels à Port-Menier.

En effet, au contraire des autres municipalités, l'île d'Anticosti vit un exode accéléré et inquiétant de ces résidants associé à la migration de la main d'œuvre vers le chantier.

- Deux employés ont déjà laissé leur emploi pour aller à La Romaine
 - Difficulté pour l'employeur de les remplacer (pas de logement disponible)
- Trois saisonniers extérieurs sont en attente d'un appel pour aller à La Romaine
 - Ne reviendront pas travailler au printemps
 - Problème majeur de logement à prévoir
 - Difficulté d'embauche
- Deux employés sont courtisés régulièrement par des employeurs du projet
 - Hausse des exigences salariales (taux horaire-frais de déplacement...)
 - Insécurité de l'employeur
- Quatre résidants travaillant au village ont l'intention de quitter leur emploi pour La Romaine :
 - Ils ne mettent pas leur maison sur le marché
 - Arrivée de nouveaux employés provenant de l'extérieur
 - Le besoin d'espaces locatifs sera encore plus criant
- Quatre résidants travaillant dans l'île ont l'intention de quitter leur emploi pour La Romaine :
 - Ils ne libèrent aucun espace locatif
 - Des travailleurs de l'extérieur devront occuper ces emplois
 - Les espaces corporatifs ne suffiront pas pour accueillir de nouveaux travailleurs

Donc :

- Des emplois occupés par les résidants devront être comblés par des gens de l'extérieur

- Les exigences salariales (conditions de travail-avantages marginaux) sont en hausse
- Incapacité pour les employeurs de répondre aux demandes des employés
- Il sera difficile pour les employeurs de combler les postes vacants
- Il y aura une crise marquante du logement

2.8.3. Les services de santé et de services sociaux

Dans la municipalité de l'île-d'Anticosti, 15 personnes par mois au moins doivent se rendre au centre hospitalier de Havre-Saint-Pierre pour des raisons médicales.

En l'absence de vol de retour en fin de journée, ces personnes sont contraintes de passer une nuit à Havre-Saint-Pierre. Le manque de disponibilité de chambres de gîtes ou d'hôtels associé à l'augmentation des tarifs des nuitées ont de lourdes conséquences pour cette population.

Les frais de déplacements ne sont plus couverts à totalité par le CSSSM dont les allocations n'ont pas augmenté.

Toutes ces raisons ont pour graves conséquences de rendre quasi inaccessible les soins de santé à une grande partie de la population qui se voit incapable d'assumer les frais supplémentaires associés à leur déplacement.

De plus, les impacts du projet sur le CSSSM ont inévitablement des répercussions sur la population de l'île-d'Anticosti à l'instar des autres municipalités de la Minganie.

3. CONCLUSION

Le présent document met en exergue la sous-estimation des impacts sociaux et psychosociaux du projet d'aménagement hydroélectrique de la rivière Romaine par le promoteur. En effet, la sous-estimation initiale du nombre de personnes s'installant en Minganie ou venant y travailler ont dorénavant et déjà ébranlées les structures sociales et économiques de la région.

Les problèmes de logement, se répercutant sur la main d'œuvre, mettent en péril des services essentiels à la population et viennent également déstabiliser les bases économiques stables de la région à travers les activités saisonnières telles que les pêches, l'industrie des petits fruits et le tourisme mais confrontent également une grande entreprise telle Q.I.T fer et Titane à de lourdes réorganisations et problèmes de recrutement.

Le projet de développement hydroélectrique de la rivière Romaine s'inscrit dans une volonté locale de diversifier l'économie et d'améliorer la qualité de vie des résidents de la Minganie. Or les impacts négatifs vécus actuellement ont l'effet inverse.

De plus, le projet s'inscrit également dans une volonté gouvernementale de développement durable.

À ce sujet, la loi³⁶ sur le développement durable nous donne une définition claire :

Qu'est-ce que le développement durable ?³⁷

Il s'agit d'une forme de « développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement »

Cette loi se base sur 16 principes énoncés à l'article 6 du **CHAPITRE II, section I** et qui précisent :

6. Afin de mieux intégrer la recherche d'un développement durable dans ses sphères d'intervention, l'Administration prend en compte dans le cadre de ses différentes actions l'ensemble des principes suivants :

a) « *santé et qualité de vie* » : les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature ;

³⁶ Projet de loi no 118 (2006, chapitre 3), Loi sur le développement durable

³⁷ Selon le site internet du MDDEP : www.mddep.gouv.qc.ca

- b) «*équité et solidarité sociales* » : les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales ;
- c) «*protection de l'environnement* » : pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement ;
- d) «*efficacité économique* » : l'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement ;
- e) «*participation et engagement* » : la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique ;
- f) «*accès au savoir* » : les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en oeuvre du développement durable ;
- g) «*subsidiarité* » : les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés ;
- h) «*partenariat et coopération intergouvernementale* » : les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci ;
- i) «*prévention* » : en présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source ;
- j) «*précaution* » : lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement ;
- k) «*protection du patrimoine culturel* » : le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent ;
- l) «*préservation de la biodiversité* » : la diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée pour le bénéfice des générations actuelles et

futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens ;

m) «*respect de la capacité de support des écosystèmes* » : les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité ;

n) «*production et consommation responsables* » : des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'écoefficience, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources ;

o) «*pollueur payeur* » : les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci ;

p) «*internalisation des coûts* » : la valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale.

En regard de ces 16 principes et suivants les impacts vécus du projet hydroélectrique de la rivière Romaine après seulement 6 mois de démarrage; il importe, selon nous, de donner à la Minganie dans son ensemble les véritables moyens de parvenir à un développement durable par un travail concerté au sein de la région mais également dans les différents ministères, notamment en adaptant les normes et règlements en vigueur aux réalités de la Minganie. Mais également en octroyant les ressources financières nécessaires à l'organisation socio économique de la Minganie.

Le projet d'aménagement hydroélectrique de la rivière Romaine est un des plus importants chantiers au Québec actuellement et représente un moteur économique très important pour la province mais il ne doit pas se réaliser au détriment des habitants de la Minganie.

4. Plan d'action

Acceptabilité sociale du projet :

Priorité	Problématique	Listes de solutions	Actions	Échéancier	Responsable
Assurer une structure sociale et économique solide et durable de la Minganie avant l'arrivée de nouveaux projets (Exemple: plan nord)	Augmentation du coût de la vie en lien notamment avec l'inflation des loyers créant un appauvrissement de la population moyenne et pauvre de la Minganie et un frein à l'embauche de ressources humaines de l'extérieur de la Minganie.	Apporter des correctifs pour stabiliser l'inflation et en amoindrir les effets sur les résidents de la Minganie. Cette stabilisation de l'inflation permettrait d'accroître le potentiel d'attraction de la Minganie en incitant donc des personnes de l'extérieur à venir s'installer et freinerait l'appauvrissement d'une partie des résidents actuels de la Minganie.	Augmentation du crédit d'impôt accordé à tous les résidents de la Minganie en fonction de l'augmentation du coût de la vie durant la période de construction de développement hydroélectrique de la rivière Romaine avec une modulation en fin de travaux pour suivre l'éventuelle baisse du coût de la vie à ce moment là.	Dès 2010	Gouvernement
	Disponibilité des montants des travaux correcteurs dans l'entente initiale entre la MRC et le promoteur.	Permettre aux municipalités d'accéder plus rapidement que prévu aux montants des travaux correcteurs pour faire face rapidement aux impacts sociaux vécus.	La demande a déjà été acheminée à Hydro Québec.	En cours	MRC Minganie
	Sous-estimation des impacts sociaux et psychosociaux.	Ajuster les compensations financières accordées à la région pour lui permettre d'effectuer un véritable développement durable grâce au projet hydroélectrique de la rivière Romaine.	Signature d'une entente entre la MRC Minganie et le promoteur concernant directement les impacts sociaux.	Dès 2010	Hydro-Québec et le gouvernement
	Concertation entre les différents ministères pour traiter les dossiers provenant de la Minganie dans la perspective de développement durable dans le cadre du projet hydroélectrique de la rivière Romaine.	Création au sein de la Conférence Administrative Régionale (CAR) de la Côte-Nord d'une «CAR Romaine/Minganie».	Coordonner les actions des différents ministères et faciliter la diffusion d'information entre les ministères afin de traiter les dossiers issus de la Minganie dans une optique de développement durable en regard du projet hydroélectrique de la rivière Romaine.	Dès 2010	MRC Minganie
			La «CAR Romaine/Minganie» facilitera la diffusion des problématiques au niveau administratif.	Dès 2010	Ministère des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire.
		Informar les différents ministères des problématiques que vit la Minganie face au projet Romaine afin de coordonner les efforts de chacun et d'assurer une attention particulière aux demandes issues de cette MRC.	Traiter, au sein des différents ministères, toutes les demandes de la Minganie dans une optique de développement durable associé au projet hydroélectrique de la rivière Romaine en assouplissant les normes et règlements en vigueur pour mener des actions correspondant à la réalité de la Minganie.	Dès 2010	Gouvernement

Logement et main d'œuvre

Priorité	Problématique	Pistes de solutions	Actions	Échéancier	Responsable
Logement social	Manque de logement social dans plusieurs municipalités: augmentation des loyers et appauvrissement d'une partie de la population, frein à l'embauche de ressources humaines de l'extérieur de la Minganie.	HLM: habitations à loyers modique	Trouver du financement pour augmenter la capacité d'accueil et réaménager les logements déjà existants pour toutes les clientèles en demande: aînés, jeunes, jeunes familles, familles monoparentales, familles démunies etc.	Dès 2010	Société d'Habitation du Québec et Ministère des affaires Municipales, des régions et de l'occupation du territoire (MAMROT).
	Logement des aînés	Améliorer l'offre de services aux aînés par rapport au logement en vue de libérer des logements dans le milieu.	Favoriser la réalisation de projets concernant les aînés pour répondre à leurs besoins de quitter leur résidence et libérer ainsi des maisons dans les différentes municipalités. Des projets sont en cours dans quelques municipalités	Dès 2010 En cours	Société d'Habitation du Québec et MAMROT Minganie
Logement à prix abordables	Hausse du coût de la vie	Société d'habitation	Achats de maisons ou construction de logements par un partenariat public privé dans le milieu afin de pouvoir offrir du logement abordable.	Dès 2010	MRC, Municipalités et différents organismes de la Minganie
		Coopératives d'habitation	Diffuser de l'information pour sensibiliser la population sur le système de logement coopératif et sa pérennité	Dès 2010	Organismes de développement de la Minganie
Logements résidentiels et commerciaux		Ouverture de terrains résidentiels et commerciaux	Faire un recensement dans chacune des municipalités pour connaître les terrains disponibles	En cours	Concertation entre la MRC et les municipalités
	Taille du périmètre urbain de certaines municipalités.	Augmenter le périmètre urbain de certaines municipalités pour permettre la construction de logements résidentiels ou commerciaux. Agrandissement du périmètre urbain de la municipalité de Havre-Saint-Pierre	Demandaes d'agrandissement du périmètre urbain des municipalités de Longue-pointe-de-Mingan et Baie-Johan-Beetz. La demande d'agrandissement du périmètre urbain de la municipalité de Havre-Saint-Pierre a été refusée par le MAMROT. Il serait primordial qu'elle soit acceptée pour permettre le développement de la Municipalité.	Réalisé Dès 2010	Municipalités et MRC Minganie MAMROT

Logement et main d'œuvre

Priorité	Problématique	Pistes de solutions	Actions	Échéancier	Responsable
Logements résidentiels et commerciaux	Développement résidentiel et commercial des municipalités	Rendre disponible plus rapidement les montants des travaux correcteurs pour faciliter notamment la construction résidentielle et commerciale dans les municipalités.	La demande a déjà été acheminée à Hydro Québec.	En cours	MRC Minganie
		Construction de loyers par des promoteurs	Les municipalités sont en cours d'évaluation des demandes pour favoriser l'implantation de nouvelles constructions.	En cours	Municipalités de la Minganie
Main d'œuvre	Manque de ressources spécialisées dans certains organismes.	Apporter des correctifs pour stabiliser l'inflation et en amoindrir les effets sur les résidents de la Minganie. Cette stabilisation de l'inflation permettrait d'accroître le potentiel d'attraction de la Minganie en incitant donc des personnes de l'extérieur à venir s'installer.	Augmentation du crédit d'impôt accordé à tous les résidents de la Minganie en fonction de l'augmentation du coût de la vie durant la période de construction de développement hydroélectrique de la rivière Romaine avec une modulation en fin de travaux pour suivre l'éventuelle baisse du coût de la vie à ce moment là.	Dès 2010	Gouvernement
	Manque de ressources humaines pour le soutien aux individus et aux organisations de la région afin d'assurer un développement stable et durable de la Minganie grâce à l'aménagement hydroélectrique de la rivière Romaine.	Mettre en place une équipe de soutien pour la période de construction du projet afin de coordonner et de structurer le développement social et économique de la Minganie.	Financement de l'équipe de soutien soit : un soutien administratif et logistique, un poste de coordination pour les emplois et la formation et organisation d'activités de recrutement et de maillage; et un poste pour la concertation, la communication et la coordination des actions.	Dès 2010	Gouvernement
	Sous-financement du Centre Local de Développement Minganie.	Augmenter le financement du Centre Local de développement Minganie de manière à lui permettre de recruter les ressources humaines nécessaires pour accompagner pleinement les entreprises et être pro actif dans le développement et la diversification économique de la Minganie.	Augmenter le financement du Centre Local de Développement pour favoriser l'embauche de ressources humaines supplémentaires	Dès 2010	Ministère du Développement économique, de l'innovation et de l'exportation

Enfance Famille Jeunesse

Priorité	Problématique	Pistes de solutions	Actions	Échéancier	Responsable
Accès aux soins de santé pour les habitants de l'île d'Anticosti	L'absence de vol quotidien et de vol aller-retour dans une même journée a d'importantes conséquences sur la santé des habitants de l'île d'Anticosti	Il est impératif pour les habitants de l'île d'Anticosti de s'organiser afin d'établir des actions concrètes concertées avec le CSSSM pour améliorer l'accès aux soins de santé des habitants de l'île d'Anticosti	Un comité de dispensaire est formé à l'île pour régler certaines problématiques reliées à la santé et mener des actions concertées avec le CSSSM	En cours	Comité du dispensaire de l'île d'Anticosti
	L'absence de vol de retour en fin de journée oblige les habitants de l'île d'Anticosti à passer au moins une nuit à Havre-Saint-Pierre. Le manque d'hébergement à Havre-Saint-Pierre de juin à novembre a eu de lourdes répercussions sur l'accès juste et équitable aux soins de santé de la population de l'île d'Anticosti. En effet, les habitants ont dû annuler d'importants rendez-vous au CSSSM.	Permettre aux habitants de l'île d'Anticosti d'avoir accès aux soins de santé au CSSSM.	Octroyer les ressources financières nécessaires aux habitants de l'île d'Anticosti afin de nolisier un avion en fin de journée lorsqu' aucun hébergement n'est disponible à Havre-Saint-Pierre.	Dès janvier 2010	Gouvernement
	Le CSSSM couvre les frais de déplacements des habitants de l'île d'Anticosti mais le « <i>per diem</i> » accordé n'a pas suivi l'augmentation des prix de l'hébergement et du coût de la vie. Les habitants de l'île d'Anticosti doivent donc maintenant défrayer les dépassements de coûts ce qui empêchent certaines familles d'avoir un accès juste et équitable aux soins de santé.	Ajuster les montants octroyés aux habitants de l'île d'Anticosti en fonction de la hausse du coût de la vie en Minganie.	Octroyer des ressources financières supplémentaires au CSSSM de manière à ce qu'il puisse augmenter les « <i>per diem</i> » accordés aux habitants de l'île d'Anticosti qui doivent se déplacer pour des rendez-vous médicaux.	Dès janvier 2010	Gouvernement
Maintenir et améliorer l'offre communautaire en Minganie	Sous financement des organismes communautaires.	Soutenir financièrement les organismes communautaires en Minganie qui sont en première ligne pour gérer l'augmentation des problèmes sociaux et psychosociaux.	Injecter de nouvelles sommes d'argent afin de financer adéquatement les organismes communautaires.	Dès 2010	Gouvernement

Enfance Famille Jeunesse

Priorité	Problématique	Pistes de solutions	Actions	Échéancier	Responsable	
Services de garde	Manque de place en garderie ou dans un système de garde.	Augmenter le nombre de places de garderie au CPE Picassou.	Demander au Ministère de la Famille et des Aînés d'accorder le plus rapidement possible l'agrandissement du CPE Picassou pour 38 places subventionnées et non 18.	Dès janvier 2010	Ministère de la Famille et des Aînés (MFA).	
	Le CPE Picassou, en 2008, a déjà fait une demande, d'augmentation du nombre de places et d'agrandissement, qui a été acceptée à 18 places au lieu des 38 demandées.	Insister auprès du Ministère de la Famille et des Aînés sur l'importance d'accorder les 38 places au CPE Picassou et de permettre le financement de l'agrandissement en conséquence.	Représentations auprès du Ministère de la Famille et des Aînés pour faire valoir l'urgence d'obtenir les 38 places demandées en totalité avec le soutien et l'appui de la municipalité de Havre-Saint-Pierre.	Depuis 2008 et en cours	CPE Picassou	
	Services de garde en dehors de Havre-Saint-Pierre, dans le reste de la Minganie.	Offrir des alternatives de garde dans les municipalités de la Minganie ne bénéficiant que des services de garde en milieu familial.	La municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan a débuté des actions à travers le plan de diversification économique afin de trouver des solutions durables et stables de services de garde pour résoudre les problématiques au sein de la municipalité mais également pour d'autres villages de l'ouest de la Minganie.	En cours	Municipalité de Longue-Pointe-Mingan.	
	Ouverture du bassin de main d'œuvre local en permettant à des résidents de la Minganie d'accéder au marché du travail			Une rencontre a déjà été organisée entre la municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan, la Commission Scolaire de la Moyenne Côte-Nord, le Ministère de l'Éducation, du Loisir et des Sports, le Ministère de la famille et des aînés, le Centre de Santé et de Services Sociaux de la Minganie, l'Agence de santé de la Côte-Nord, la Conférence Régionale des Élus, le CPE Picassou et des parents de Longue-Pointe-de-Mingan pour exposer les problématiques et l'état d'urgence et trouver rapidement et conjointement des solutions.	Début décembre	Municipalité de Longue-Pointe-Mingan.
				Rédaction d'une demande de financement pour la situation d'urgence par l'agent de relance de la MRC Minganie au Ministère de la Famille et des Aînés.	En cours	Municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan
				Insaurer des systèmes de garderie adaptés aux besoins des milieux ruraux et signifier au Ministère de la Famille et des Aînés l'importance d'assouplir les normes et règlements en matières de garde d'enfants pour permettre aux milieux ruraux d'intégrer un plus grand nombre de clientèle: enfants à temps plein, partiel, saisonnier, temporaire ou sporadique.	Dès janvier 2010	Ministère de la Famille et des Aînés.
				Demander au ministère de la Famille et des Aînés de favoriser l'émergence de projet pilote selon l'article 122 de la Loi sur les Services de Garde Éducatifs à l'Enfance	Dès janvier 2010	Ministère de la Famille et des Aînés.

Enfance Famille Jeunesse

Priorité	Problématique	Pistas de solutions	Actions	Échéancier	Responsable
Garderie scolaire	Manque de garderie scolaire en dehors de Havre-Saint-Pierre.	Ouverture de garderie scolaire dans d'autres municipalités que Havre-Saint-Pierre	Le conseil d'établissement de l'école préscolaire et primaire de Longue-Pointe-de-Mingan a passé une résolution afin de demander l'ouverture d'un service de garderie scolaire pour répondre aux besoins du milieu. La demande va donc être acheminée à la Commission Scolaire de la Moyenne Côte-Nord et un sondage est en cours auprès des parents.	En cours	Ministère de l'Éducation, du Loisir et des Sports (MELS)
	Ouverture du bassin de main d'œuvre local en permettant à des résidents de la Minganie d'accéder au marché du travail		Favoriser l'ouverture des systèmes de garderie scolaire pour toute la clientèle scolaire soit du pré maternel à la primaire même si le nombre minimum requis par les normes gouvernementales n'est pour le moment pas atteint. Signifier au Ministère de l'Éducation, du Loisir et des Sports l'importance d'assouplir les normes en matière d'ouverture de garderie scolaire de manière à répondre aux besoins des milieux ruraux de la Minganie.	Dès 2010	MELS
	Rentabilisation des systèmes de garde dans les municipalités de la Minganie et solution de garde pour les 5-12 ans durant les vacances scolaires, notamment pour la période estivale.	Permettre la concertation du Ministère de l'Éducation, du Loisir et des Sports avec le Ministère de la Famille et des Aînés de manière à favoriser la création de projet pilote pouvant inclure la clientèle non scolarisée et la clientèle scolaire.	Favoriser l'implantation de projet pilote en assouplissant les normes et règlements en vigueur de manière à répondre adéquatement aux besoins des milieux ruraux comme la Minganie	Dès 2010	MELS et Ministère de la Famille et des Aînés.
	Ouverture du bassin de main d'œuvre local en permettant à des résidents de la Minganie d'accéder au marché du travail		La municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan a débuté des actions à travers le plan de diversification économique afin de trouver des solutions durables et stables de services de garde pour résoudre les problématiques au sein de la municipalité mais également pour d'autres villages de l'ouest de la Minganie.	En cours	Municipalité de Longue-pointe de Mingan
			Une rencontre a déjà été organisée entre la municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan, la Commission Scolaire de la Moyenne Côte-Nord, le MELS, le Ministère de la famille et des Aînés, le CSSSM, l'Agence de Santé et de services sociaux de la Côte-Nord, la Conférence Régionale des Élus, le CPE Picassou et des parents de Longue-Pointe-de-Mingan pour exposer les problématiques et l'état d'urgence et trouver rapidement et conjointement des solutions.	Décembre 2009	Municipalité de Longue-pointe de Mingan et Commission Scolaire de la Moyenne Côte-Nord
			Projet d'implantation de projet pilote pour l'ouest de la Minganie afin de résoudre les problèmes de garde de toutes les clientèles et de permettre une meilleure rentabilisation du projet à long terme.	En cours	Municipalité de Longue-pointe-de-Mingan